

PROCES VERBAL

Conseil municipal du 13 avril 2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 13 avril 2023, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 06 avril 2023 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire.

Etaient présents :

Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Antoine Cuttoli, Laurent Marcangeli, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi, Etienne Bastelica.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, David Frau à Jean-Pierre Aresu, Muriel Madotto à Camille Bernard, Marie-Françoise Gaffory Fau à Christian Bacci, Sébastien Deliperi à Alain Nicolai.

Etaient absents :

Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	40
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance. Monsieur le maire ouvre la séance, fait procéder à l'appel et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Monsieur Stéphane SBRAGGIA, Le Maire, propose au conseil municipal de valider le procès-verbal du dernier conseil municipal qui s'est tenu le 27 mars 2023.

Ce Procès-verbal relate le déroulement du conseil municipal de manière succincte, les délibérations discutées, les échanges qui se sont tenus, le vote pour chaque délibération. Il a été transmis à chaque élu le 06 avril 2023 pour relecture et éventuelle rectification.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

Adopte le procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2023 joint sans modification.

Monsieur le maire donne ensuite connaissance au conseil municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du conseil municipal du 28 septembre 2020 dans le cadre des dispositions de l'article L2122-22 du Code général des

collectivités Territoriales

Numéro	Date	Objet
2023_046	28/03/2023	Concession n° 2828 au plan : T - 1.1 Concession d'une durée de 50 ans de terrain dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine.
2023_047	03/04/2023	Concession n° 2829 au plan : T -109 Concession d'une durée de 15 ans de terrain dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine.
2023_048	03/04/2023	Concession n° 2830 au plan : T - 111 Concession d'une durée de 30 ans de terrain dans le cimetière communal Lieu-dit Saint-Antoine.
2023_049	06/04/2023	Portant règlement d'honoraires à la SCP Michel FILIPPI Jacques Edouard CATTANEO Philippe DE CASTELLI Sébastien FILIPPI de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire Commune d'Ajaccio c/ SOCATH
2023_050	06/04/2023	Portant règlement d'honoraires à la SCP Michel FILIPPI Jacques Edouard CATTANEO Philippe DE CASTELLI Sébastien FILIPPI de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire Commune d'Ajaccio c/ SOCATH
2023_051	06/04/2023	Portant règlement d'honoraires à la SCP Michel FILIPPI Jacques Edouard CATTANEO Philippe DE CASTELLI Sébastien FILIPPI de l'état de frais et émoluments dû dans l'affaire Commune d'Ajaccio c/ SOCATH
2023_052	06/04/2023	Portant règlement d'honoraire à Monsieur Pierre MONSERRAT, expert judiciaire, dans l'affaire commune d'Ajaccio c/ SGI SANTONI , M.MARTY, Mme DARY
2023_053	06/04/2023	Portant règlement d'honoraires à la SAS KALI JURIS, huissiers de justice associés, dans l'affaire commune d'Ajaccio c/ AZHOUR.
2023_054	06/04/2023	Portant règlement d'honoraires à la SAS KALI JURIS, huissiers de justice associés, dans l'affaire commune d'Ajaccio c/ AZHOUR.
2023_055	06/04/2023	Portant règlement d'honoraires à la SAS KALI JURIS, huissiers de justice associés, dans l'affaire commune d'Ajaccio c/ AZHOUR.
2023_056	06/04/2023	Portant règlement d'honoraires à Maître Marie COLOMBANI avocat au Barreau d'Ajaccio, dans le cadre de la procédure gracieuse d'ordonnance sur requête dans l'affaire Commune d'Ajaccio C/ MARRAS.
2023_057	07/04/2023	Souscription d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne
2023_058	11/04/2023	Portant modification de la décision attributive de concession Contrat n°1618 au plan P-46 d'une superficie de 6m2 Cimetière communal Saint-Antoine d'une durée perpétuelle
2023_059	12/04/2023	Souscription d'un contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne

Liste des décisions prises en matière de commande publique par le Maire, par délégation du conseil municipal

N° MARCHE	DATE DE SIGNATURE	OBJET DU MARCHE
2023V005	22/03/2023	Fourniture d'outillage, d'accessoires, de quincaillerie et de matériels spécifiques espaces verts pour les services de la Ville d'Ajaccio Lot 4 - Articles de pépinière
2019V074	28/03/2023	Accord-cadre à bons de commande pour les travaux et la maintenance des contrôles d'accès et de stationnement
2023V019	29/03/2023	MS1 carnaval lot 1

2022V140	03/04/2023	Accord-cadre pour les travaux de chaussée sur la voirie communale et ses dépendances
2023V020	03/04/2023	MS1 carnaval lot 2
2022V015	05/04/2023	Mobilier urbain lot 4 Fourniture pose et dépose de mobilier acier/bois et accessoires

Interventions

Discours de M. le maire et dépôt d'une motion de soutien à Mme Guerrini

M. le maire : « Nous allons présenter une motion pour donner suite aux évènements qui se sont produits ce Week-end. Notre collègue et amie Simone Guerrini et ses enfants ont été victimes d'un attentat. Leur maison familiale a été incendiée. Cette motion vise bien sûr d'abord à réitérer à Madame Guerrini et à toute sa famille tout notre soutien et notre affection dans ce moment incompréhensible et douloureux. Nous l'avons fait à plusieurs reprises, nous continuons de le faire et nous ne cesserons de le faire. Mais elle a aussi un autre objet. Sans donner de leçon cette motion vise à expliciter, à clarifier une position puisque ça n'aura échappé à personne nous condamnons fermement les faits qui se sont produits le week-end dernier comme nous avons eu à le faire malheureusement à d'autres occasions et sur cela nous avons été toujours très clairs sur le sujet. Alors je ne veux pas opposer ceux qui condamnent et ceux qui ne condamnent pas parce qu'après tout finalement dans la vie tout est affaire de choix. Il y a la condamnation et puis il y a la non-condamnation. La différence aujourd'hui c'est que lorsque nous condamnons c'est expliquer et c'est justifié. Dans la non-condamnation, on assiste aujourd'hui à un flottement avec plusieurs interprétations. Il peut y avoir effectivement ceux qui assument et qui soutiennent ce qui s'est produit, après tout si on n'était pas de parfaits démocrates on ne pourrait pas dire qu'il n'y ait pas 2 options et puis il y a des approximations. Alors pourquoi est-ce que je relève ces approximations ? Parce que cette ambiguïté participe à une confusion qui génère un grand malaise aujourd'hui pas qu'aujourd'hui d'ailleurs, parce que je pense que nous avons franchi une étape de plus dans l'intolérable et je suis comme d'autres, comme beaucoup qui ont le pouvoir de s'exprimer et comme d'autres qui ne le font pas, pétri de grandes inquiétudes parce que ce sont des Corse aujourd'hui qui surveillent leur chantier, ce sont des Corse aujourd'hui qui surveillent leurs maisons de peur d'être aussi victime d'un attentat. La peur s'est généralisée. Ce qui s'est passé le week-end dernier est l'illustration de ce qui peut se produire chez tout le monde. Savez -vous mes chers collègues qu'au cours d'un reportage effectué par Via Stella en début de semaine dernière des Ajacciens qui ont été interviewés n'ont pas souhaité le faire devant la caméra. Voilà dans quelle société nous sommes aujourd'hui et voilà pourquoi je pense qu'en tant que responsable politique nous avons le devoir d'être clair avec nos concitoyens. On ne peut rien bâtir sur la misère et la confusion. C'est ça le sens de cette de motion également aujourd'hui en plus bien évidemment de tout le soutien et de tout le réconfort que nous devons apporter à cette femme et à ses enfants. Je vous fais donc lecture de la motion dont l'objet est condamnation de l'attentat ayant visé la maison familiale de Madame Simone Guerrini adjointe au maire en charge de la culture et du patrimoine. »

2023/044 - Motion - Condamnation de l'attentat ayant visé la maison familiale de Mme Simone GUERRINI, adjointe au maire en charge de la Culture et du Patrimoine

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

Le conseil municipal d'Ajaccio condamne, avec la plus grande fermeté, l'incendie criminel qui a détruit la maison familiale de Simone GUERRINI, adjointe au maire en charge de la Culture et du Patrimoine de la Ville d'Ajaccio.

Dans la nuit de dimanche 9 à lundi 10 avril 2023, la résidence de Simone GUERRINI et ses enfants a été ciblée par un attentat. Les dégâts matériels sont considérables. Les premières constatations de la police, ainsi que les tags découverts sur les lieux ne souffrent d'aucun doute

sur le caractère criminel de l'incendie.

Un acte insensé et insupportable qui s'attaque frontalement à une femme qui s'astreint, depuis des décennies, à protéger et valoriser le patrimoine culturel de la Corse.

Dans ce contexte particulièrement tourmenté avec de nombreux attentats ayant touché des résidences, mais aussi des entreprises et deux mairies, le conseil municipal, ainsi que l'ensemble des personnels de la Ville d'Ajaccio, assurent Madame GUERRINI et sa famille de leur soutien plein et entier dans cette épreuve.

Les pressions et les intimidations contre les élus se multiplient et s'aggravent. Nous affirmons qu'il est désormais vital de faire front commun pour condamner, unanimement, ces actes inqualifiables. Toute ambiguïté à ce propos entretient confusion et peur chez nos concitoyens.

La Corse, et particulièrement Ajaccio et le Pays ajaccien, est paralysée par cette spirale infernale. Il faut définitivement mettre fin à l'indifférence et au sentiment de banalisation de ces violences.

Nous interpelons également les pouvoirs publics compétents afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour protéger les élus locaux, toujours plus exposés sur le terrain, ainsi que les bâtiments publics, mais aussi l'ensemble de nos concitoyens.

Il s'agit de la seule issue possible pour rompre avec les sentiments d'insécurité et d'abandon ressentis par la population, et espérer recréer un lien de confiance entre les élus locaux et la justice.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Interventions :

M. Simon : « Au Nom des élus de Corsica Libera du conseil municipal d'Aiacciu, nous tenons à apporter notre soutien et notre solidarité à Madame Guerrini et à ses enfants à la suite de l'incendie de sa demeure. À la fin mars, Corsica Libera a livré son appréciation du contexte politique que connaît actuellement la Corse. À cette occasion, nous avons établi les causes ayant irrémédiablement conduit à une stratégie du chaos ce alors qu'existaient, ces dernières années, toutes les conditions pour bâtir et enraciner une solution politique globale garante d'une paix véritable et durable. L'initiative historique prise par le FLNC à partir de 2014 avait, à cette époque, apporté une contribution majeure et ouvert des perspectives nouvelles. Par la suite, la responsabilité de la dégradation de la situation est à situer clairement du côté des blocages de l'Etat français et de l'inconséquence des responsables politiques actuellement en charge des affaires de la Corse. En ce qui nous concerne, nous avons depuis des années pris ou soutenu des initiatives visant à apaiser la société corse, notamment au moment des accords du Fium'Orbu. Nous demeurons dans cet état d'esprit. Ces derniers jours, un incendie visant un bien patrimonial appartenant à une famille corse a suscité une nouvelle vague de réactions au sein de la sphère politique. Comme à notre habitude, notre expression ne consiste pas à commenter l'actualité au cas par cas, mais entend se situer sur un plan politique général. Nous ne comptons pas non plus parmi les professionnels du communiqué d'indignation sans lendemains qui n'a jamais été porteur de solutions politiques de fond. Le contexte troublé que chacun constate ouvre la porte aux provocations et autres manipulations en tous genres ainsi qu'à des logiques d'affrontements que nous ne saurions cautionner. En conséquence, nous réaffirmons que seule une démarche politique cohérente, structurée autour de la défense des droits du peuple corse, sera en mesure de traiter

au fond les maux dont souffre la Corse depuis des décennies et donc de ramener la paix sur notre terre. »

M. Miniconi : « Monsieur le maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, je veux commencer mon intervention en apportant mon soutien le plus sincère à Simone Guerrini et lui dire toute ma solidarité. Je sais trop bien ce que l'on peut ressentir en pareille situation, car au-delà de l'atteinte des biens matériels c'est bien en tant que personne que l'on se sent visé. Je peux ainsi parfaitement comprendre les sentiments de sidération, d'incompréhension et de colère que doit vivre en ce moment Madame Simone Guerrini. Je voudrais également éclaircir immédiatement une question sémantique. Je désapprouve totalement cet acte, mais je n'emploierai pas le verbe condamner qui relève essentiellement du vocabulaire judiciaire. Quoi qu'il en soit au-delà de l'émotion légitime et des formules un peu rhétoriques il m'apparaît évident que nous ne pouvons faire l'économie d'une introspection collective. Il est facile en effet de considérer les auteurs de cet attentat et de ceux qui l'ont précédé comme des fous dangereux ou de simples criminels. Cependant, il est beaucoup plus douloureux d'y chercher ce qu'il révèle sur l'état de notre société. Comment ne pas y déceler malgré l'incohérence des revendications et la confusion du propos le malaise qu'éprouve une large part des Corses et en particulier notre jeunesse. Les derniers attentats qui détrompez -vous ne provoquent pas que rejet et réprobation doivent nous conduire à nous interroger sur le modèle de société que nous sommes en train de proposer consciemment ou inconsciemment à notre jeunesse. Nous rendons-nous bien compte que de très nombreux Corses qui vivent de plus en plus difficilement de leur travail considèrent avec une colère croissante l'enrichissement rapide d'un petit nombre opposant sur la rente ou la spéculation et la laissant souvent aux marges et parfois en dehors de la légalité. Doit-on ainsi accepter comme une fatalité que les meilleures opportunités reposent désormais sur les locations de type Airbnb ou sur de la cueillette avec une faible valeur ajoutée comme l'activité croisiériste ou la grande plaisance. Certes ce modèle économique reposant sur le tourisme de masse et l'exploitation outrancière de la saison estivale profite certainement à une minorité non négligeable d'Ajacciens et de Corses qu'il ne s'agit pas d'ailleurs de montrer du doigt de manière systématique, mais il est évident que la plus grande partie de la population qui loin d'en profiter ne fait qu'en subir toutes les conséquences en matière de prix de loyers de plus en plus prohibitifs, d'accès à la propriété devenu désormais pratiquement impossible pour une majorité d'insulaires, d'embouteillages, de sentiment de déferlement démographique incontrôlable, d'atteintes irrémédiables à l'environnement, de bétonnisation et je pourrais continuer mon énumération encore longtemps. Ne nous étonnons pas dans ces conditions que certains bien entendu très minoritaires considèrent qu'il n'y a plus d'autres moyens que le recours à la violence et ce désormais de manière indifférenciée frappant parfois des familles corses qui ne compte certainement pas parmi les pires spéculateurs alors je ne voudrais pas reprendre les thèses à la mode dans certains milieux sur la haine des riches, mais il est évident que pour certains jeunes la facture ne relève plus seulement de la revendication nationale, mais aussi d'une dimension sociale comme si l'ensemble des possédants était forcément les complices du système. Je sais parfaitement que je suis un privilégié et certains pourraient contester la légitimité de mon propos, mais je tiens à affirmer que je suis le représentant d'une société corse où il est encore possible à un homme ayant commencé à travailler à 14 ans de s'élever socialement par son travail et son ingéniosité avant de transmettre son entreprise à son fils. Une société également dans laquelle le corse était encore pratiqué, dans laquelle la mixité sociale était une réalité et les espaces agricoles ceinturaient encore la ville malgré les débuts d'une bétonnisation qui n'a cessé de s'accélérer. Comment ne pas comprendre dans ces conditions le sentiment de révolte qui anime une partie de la jeunesse qui s'estime spoliée de son patrimoine collectif. Arrivé à ce point il me semble impossible d'ignorer la responsabilité collective du mouvement national, et j'en prends volontiers toute ma part, qui a indiscutablement déçu les espoirs de cette jeunesse. N'oublions pas que le renoncement à la violence clandestine a indéniablement permis la victoire de nationalistes en 2015 qui constituait alors le triomphe de la voie démocratique. Aujourd'hui manifestement nombre de jeunes Corses ne croient plus à cette voie et la remettent radicalement en cause. Pourquoi ? Il ne suffit pas en effet d'affirmer de manière presque mécanique que la voie démocratique est la seule valable il faut absolument en apporter la démonstration. Comment s'étonner alors que 8 ans d'exercice du pouvoir territorial et l'accession à de nombreuses

responsabilités locales n'ont apporté aucune amélioration palpable aucune avancée significative dans le quotidien des Corses et pire encore n'ont fait reculer aucun des phénomènes dont ils souffrent la spéculation immobilière, le sentiment de dépossession, la disparition de notre culture et notre langue. D'ailleurs quel changement réel pourrait noter un visiteur avisé qui ne serait pas venu en Corse depuis 2015. Malheureusement aucun ! Bien entendu je ne suis pas naïf, les grandes victoires et les grandes promesses engendrent toujours de grandes désertions et il est évident que l'État porte une responsabilité écrasante dans la situation actuelle par son refus systématique de la prise en compte de la volonté populaire issue des urnes. Responsabilité que ne saurait atténuer le timide hésitant processus en cours. Il est évident également que la Corse ne dispose pas de moyens législatifs qui pourraient permettre de commencer à inverser effectivement le cours des choses, mais il est tout autant manifeste et je suis désolé de devoir le dire que nous n'avons pas su nous mobiliser collectivement y compris en l'état de nos compétences actuelles sur un certain nombre de dossiers emblématiques. La spéculation immobilière toujours en adoptant par exemple une révision du padduc (Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse) réellement protectrice de nos espaces agricoles naturels, la protection de nos sites avec une vraie politique de quotas, le contrôle des locations de type Airbnb comme la loi l'autorise déjà dans les villes en tension. Nous n'avons pas toujours su non plus être toujours au rendez-vous de l'exemplarité qu'on est en droit d'attendre pour rompre totalement avec un certain clanisme dont les réflexes sont sans doute trop profondément ancrés dans la société corse. Le sursaut démocratique passe donc j'en suis persuadé par beaucoup plus d'humilité et de proximité de la part de l'ensemble des élus afin que nous puissions démontrer que même si nous ne sommes certainement pas en capacité de répondre à toutes les attentes nous nous attachons réellement à les prendre en compte. Ce défi ne concerne pas que les nationalistes, mais l'ensemble des Corses. Je formule très sincèrement le vœu que nous puissions commencer à le relever au sein de ce conseil municipal en acceptant de renoncer en priorité à une politique de bétonnisation et d'accroissement démographique incontrôlé inversement proportionnelle à la qualité de la vie de la population, mais aussi en consultant réellement les Ajacciens dont ne l'oublions pas les 2 tiers se sont abstenus lors des dernières élections municipales. Ce serait selon moi la meilleure manière d'ôter tout argument à ceux qui estiment légitime de recourir à la violence et de démontrer qu'effectivement la pratique démocratique en constitue le meilleur antidote. »

M. Bastelica : « Je sais que je ne suis pas un groupe, mais je représente plus qu'un groupe. Je représente une certaine idée de la Corse et une certaine idée même de la démocratie. Il y a quelques années Monsieur Paul-Antoine Luciani alors premier adjoint sous l'ancienne mandature a été victime d'un attentat à l'explosif contre sa maison. Son voisin qui c'était rendu sur place avait été blessé. Monsieur Paul Antoine Luciani, Madame Simone Guerrini vous embrasse fortement avec lui mes amis de la gauche ajaccienne sont très fiers de vous souhaiter à vous et à vos enfants beaucoup, beaucoup de courage dans cette épreuve parce que je pense qu'aujourd'hui c'est surtout ça qu'il faut vous dire et non pas venir m'expliquer ce qui n'a pas été fait en Corse depuis un certain nombre d'années. Je pense que Madame Guerrini n'est pas au pouvoir pour accomplir ce genre de chose. La 2e chose que je voudrais dire à mes amis qui m'écoutent c'est que ce genre de situation nous l'avons connue, ce genre de débat, ce genre d'argument nous les avons entendus. En règle générale ce genre d'arguments que ce soit à Ajaccio, à Sartène ou ailleurs ont conduit au malheur et au désastre de la Corse. Je voudrais ici éventuellement non pas vous prodiguer un conseil parce que vous n'en avez pas besoin, mais je voulais vous dire que quand vous parlez de votre maison ne dites pas comme je l'ai entendu dire une fois ce matin la résidence secondaire. Je pense que Madame et Monsieur Guerrini n'avaient rien de Pablo Escobar. C'est votre maison. J'ai l'impression que c'est à vous de vous justifier. Qui ne possède pas un bien immobilier ? Quand j'ai commencé à travailler il n'y avait pas beaucoup de fonctionnaires, d'ouvriers qui achetaient des villas sur la route des Sanguinaires. Aujourd'hui je pense qu'il y en a toujours très peu. Il faut relancer le débat sur le terme du logement social. Aujourd'hui il faut faire en sorte que tous les Corses jeunes et moins jeunes aient des logements décents et le logement décent c'est le logement social. On devait en construire 100 ou 136 et ils ne se feront pas. »

M. Casalta : « Chers collègues, Madame Guerrini je prends à mon tour la parole. Je vous dis d'emblée que nous nous abstenons sur la motion qui a été déposée par la majorité municipale même si nous partageons le fond de cette motion, vous l'avez indiqué Monsieur le maire, il y a certains termes et notamment le terme "condamner" qui nous pose des difficultés je m'en expliquerai. Nous avons déposé à notre tour une motion en soutien à Madame Guerrini, car elle a fait consensus entre toutes les sensibilités différentes qui composent nos groupes puisqu'elle est déposée non seulement par le groupe Pà Aiacciu, mais également par le groupe Aiacciu Pà Tutti. Nous côtoyons Madame Guerrini depuis un peu plus de 3 ans. Ça fait une petite quarantaine de conseillers municipaux presque autant de commission municipale puisque c'est l'une des adjointes qui est toujours présente et c'est à souligner et presque autant de conseils communautaires. C'est une femme de grande culture, c'est toujours agréable, et cette passion dans ce domaine se traduit chaque jour dans son investissement pour sa ville. A chaque conseil municipal, Monsieur le maire vous le savez, c'est une dizaine de dossiers qui est évoquée dans le domaine de la culture et du patrimoine et qu'elle soumet à notre approbation qui est d'ailleurs au rendez-vous. Au-delà de ses fonctions politiques elle est cette Ajaccienne bienveillante, nuancée, disponible courageuse, je crois que l'épreuve actuelle en est une preuve, et profondément humaine. C'est dire la tristesse qui est la nôtre de savoir que sa maison, celle de sa famille, de ses 2 fils a été visée par un attentat. C'est dire notre indéfectible soutien de collègues, d'Ajacciens, de Corse et j'espère qu'elle trouve dans ces mots un petit réconfort. Mais cela ne nous dispense en rien d'aborder un autre débat en dépersonnalisant aussi compliqué que cela puisse paraître, le débat qui va interroger notre positionnement pour tous ceux qui sont visés par un attentat. Cet élargissement focal nous conduit à expliquer publiquement notre adhésion ou pas à la violence politique, notre avis sur les raisons de cette violence et les moyens d'en sortir. Concernant l'adhésion ou le rejet à la violence politique nous sommes Julia Tiberi et moi-même parfaitement à l'aise avec cela, car nous avons toujours milité pour une action politique exclusivement publique et démocratique. Depuis le début de mon action militante à l'Università di Corti dans un syndicat étudiant nationaliste la CSC, certain dans cette assemblée s'en rappelle j'ai toujours dit que la violence était la dernière et la plus mauvaise des solutions. Nous concernant il n'y a ni flottement ni approximation, Monsieur le maire, nous n'avons pas changé de point de vue. J'évacue néanmoins le faux problème de notre point de vue du terme condamnation érigé par certains, mais pas par vous en ligne de partage du bien et du mal dans un but bien souvent électorale, mais pas toujours. Nous n'avons jamais condamné personne jamais sollicité la condamnation de personnes. Nous ne nous sentons pas l'âme d'un procureur, pas l'âme d'un magistrat, pas l'âme d'un tribunal. Je n'ai pas condamné quand ma famille politique a été visée. Je n'ai pas condamné quand mes amis ont été visés et encore récemment notre collègue et ami Jean- André Miniconi. Alors il est probable que certains commenteront cette position pour entamer des procès en sémantisme. Autant vous dire que nous n'en avons cure, car au-delà de l'importance du sens des mots il y a cette incompréhension, il y a cette tristesse et ces inquiétudes pour l'avenir que nous partageons dans l'intimité de nos consciences ou publiquement comme nous l'avons fait. Si certains pensent que doit exister une justice populaire rendue immédiatement et par communiqué nous ne partageons pas ce point de vue d'autant que la situation est d'une absolue confusion. Pourquoi Simone Guerrini ? Il est me semble -t-il des cibles plus pertinentes ! Notons quand même l'absence de revendication de l'attentat du 11 avril de la maison Guerrini dans le communiqué du lendemain émanant de l'une des 2 GCC, je ne sais pas exactement comment qualifier les auteurs de cette communication puisqu'il semble y avoir un conflit de légitimité entre 2 branches distinctes du FLNC. Pétillon est tout proche les conditions d'un affrontement entre Corses aussi. De notre point de vue, il convient de ne pas se départir de la prudence de mise en pareille situation, d'avoir un peu de mémoire en gardant à l'esprit que certains peuvent vouloir tirer profit d'une telle situation et enfin le mot bien commode permet d'éviter certains sujets qui fâchent. On condamne et après avoir lavé à peu de frais sa conscience du péché de violence que fait-on ? On continue mollement d'entretenir un système qui condamne à la misère une fraction toujours plus importante de la population ! On dit merci patron quand on obtient que quelques subsides de l'Etat, Etat qui probablement s'arrange de la situation actuelle de la Corse. On continue de tolérer que la Corse soit la région la plus pauvre de France métropolitaine. On continue de tolérer que 18% de nos concitoyens vivent au seuil ou en deçà du seuil de pauvreté. On donne sa bénédiction au solde migratoire positif uniquement dû

à l'arrivée d'halogène. On continue de permettre un centralisme qui a toujours nié ce que nous sommes historiquement, politiquement, culturellement, patrimoniallement, je dirais même presque ontologiquement. On condamne ceux qui vivront après nous sur cette île à n'avoir pour seul souvenir qu'un horizon bétonné aux confins duquel se trouvent des grandes surfaces peuplées d'emplois précaires et si on persiste à valider tout ça malheureusement il ne faut pas s'étonner que la violence resurgisse même désordonnée, même confuse, même brouillonne, même illisible. Il ne faut pas s'en étonner, car si l'on s'en étonne c'est la preuve de notre déconnexion d'avec le réel ou de la taille de nos ornières. De mauvais signaux en mauvais choix, de majorité qui se délite en nationalistes qui se divisent, de spéculation débridée en concentration des richesses, on croirait voir aujourd'hui les prémices de la catastrophe qui vient et les bulles matérielles comme intellectuelles à l'intérieur desquelles nous nous croyions bien à l'abri commencent à nous exploser à la figure. Par conséquent soit nous prenons la mesure de la situation et nous proposons des solutions réelles concrètes et courageuses chacun à son niveau de responsabilité pour un peuple qui souffre soit pour reprendre l'imprécation qui fut lancée au lendemain de l'assassinat du comte Arrigo Colonna dit "il Bel" : "A Corsica anderà da male à peghju", la Corse ira de mal en pis. Je vous remercie Monsieur le maire. »

M. Marcangeli : « Je voudrais à mon tour m'adresser à Simone Guerrini même si j'ai déjà eu l'occasion de le faire non publiquement. C'est avant tout un lien humain que nous partageons et je veux lui dire toute ma solidarité et mon amitié indéfectible, ma confiance, ma fierté d'avoir cheminé à ses côtés depuis de nombreuses années dans cet hémicycle dans l'opposition et dans la majorité, ma reconnaissance pour ce qu'elle m'a appris et ce que m'a appris son défunt époux auquel j'ai beaucoup pensé depuis lundi et lui dire qu'elle peut compter sur moi. La période que nous vivons est difficile, confuse, pénible. Cette période doit toutes et tous, je pense, de manière unanime dans la diversité de nos opinions nous interpeler, nous inquiéter. Je fais partie de celles et de ceux qui considèrent que nous avons beaucoup de chance au départ. Beaucoup de chance d'être ici, beaucoup de chance de vivre ici, beaucoup de chance de faire ce que nous faisons, beaucoup de chance d'être des élus, de servir nos concitoyens, de travailler dans les domaines qui sont les nôtres ici à Ajaccio, en Corse, mais je suis, aujourd'hui, et cela ne date pas d'hier, contrarié. Contrarié par ce qu'il se passe, contrarié par cette manière que nous avons trop souvent au cours de notre histoire c'est d'ailleurs peut-être déontologique, pour reprendre un peu les mots de Monsieur Casalta. Nous diviser, nous affronter fait partie de l'histoire de notre île. Je pense qu'au regard de l'actualité récente hélas, trois fois hélas ! Ces divisions sont amenées à perdurer. Alors, aujourd'hui c'est avant tout cet acte de soutien, de témoignage, d'amitié sincère, de reconnaissance que nous devons toutes et tous réaffirmer. Simone Guerrini n'est pas que l'adjointe à la culture de la ville d'Ajaccio. C'est une femme engagée depuis plusieurs décennies dans la vie publique qui, chacun peut en témoigner, se donne corps et âme dans les fonctions qu'elle exerce, qu'elle a exercées. Simone Guerrini est aussi et avant tout une femme, une mère de famille Corse pétrie de certaines valeurs qui n'a donc pas, je le pense, beaucoup de leçons à recevoir, même si elle a des choses à apprendre comme tout le monde, sur son mode de vie, sur la manière qu'elle a eu avec son époux d'organiser son foyer et d'élever ses enfants. Mais, à travers ce symbole, une femme corse, élue, courageuse indéniablement droite dans son attitude, mais également dans la manière qu'elle a de faire sa vie il y a je le pense d'autres choses qui méritent d'être soulevées. Je veux parler de ces divisions. Moi je m'efforce depuis plusieurs années, modestement, je l'ai fait notamment l'année dernière lorsque nous vivions une période difficile à la suite de l'agression qui a coûté la vie d'Yvan Colonna de rappeler que notre île a besoin de cohésion et qu'effectivement il ne faut pas ranger d'un côté les bons et les mauvais. Mais nous avons besoin de repères collectifs et les repères collectifs c'est aussi appeler un chat un chat et moi je ne peux pas ne pas condamner le fait d'avoir incendié la maison de Madame Guerrini et de ces enfants qui plus est le lundi de Pâques parce que la Corse a une culture. Elle est plutôt chrétienne et que le lundi de Pâques, les Pâques ont une signification particulière. C'est le symbole du renouveau et de la paix. Alors là, je ne vois pas le renouvellement là où il est à part renouveler les mêmes erreurs qui ont causé tant de drames qui ont fait pleurer tant de mères et de pères et qui ont fait perdre tant de temps à des gens qui plutôt qu'être en train de vivre leur vie se retrouvent pendant des années en prison. On va finir par devenir fataliste

de manière définitive et abdiquer parce que la paix je ne vois pas aujourd'hui où on peut la trouver. Depuis tout à l'heure on parle de maux qui rongent la société corse. On pourrait en ajouter quelques-uns de plus ; le trafic de drogue, la prostitution des mineurs qui sévit aujourd'hui dans notre pays ajaccien et dans la Corse tout entière. C'est une réalité. Ils sont nombreux les maux qui rongent notre société, mais encore une fois il y a un certain nombre de règles qui me semblent intangibles. Alors effectivement loin de moi l'idée de m'ériger en procureur, en juge, en tribunal parce que ce n'est pas à nous ici de le faire, mais le terme me convient pleinement et je ne vais pas faire de débat sémantique avec ceux qui ne veulent pas l'employer et ceux qui veulent l'employer. Moi, je l'emploie parce qu'il veut dire ce qu'il veut dire. Il n'a pas qu'une signification judiciaire. Moi, je demande le bannissement de ces comportements et je demande qu'ils soient définitivement exclus de notre champ parce qu'ils n'ont pas de place dans la Corse que je veux pour mes enfants et pour cela je condamne sans réserve comme je condamne ce qui a été fait à Jean-André Miniconi, comme je condamne ce qui a été fait à mon ami François Fagianelli et à son entreprise ou à la mairie dont il est le premier élu. Tout comme je condamne ce qui s'est passé à Afa, tout comme je condamne lorsqu'ici ou ailleurs vous avez les biens d'autrui qui sont détruits par des gens, quels qu'ils soient, quel que soit le prétexte qu'ils utilisent nuitamment. Je condamne et je ne crains pas le dire. Ensuite voilà ce n'est pas ici qu'on va régler le problème, les problèmes parce qu'ils sont nombreux. Mais, avant tout encore, une fois ce que je voudrais dire c'est le soutien plein et entier, l'amitié, l'affection sincère et je veux également m'adresser par-delà la Méditerranée à celles et ceux qui dirigent l'action publique de ce pays et leur dire de ne pas prendre ce qui se passe ici à la légère parce qu'au-delà de l'indignation de la volonté condamner je le dis également et je pense que nous sommes un certain nombre à être dans cet état d'esprit, j'ai peur. Je crains l'avenir. Je crains que des étapes supplémentaires ne soient franchies. Je crains l'irréparable, parce qu'une maison chère Simone on pourra la réparer, on pourra rebâtir, mais une vie on ne la ramène pas et malheureusement nous avons eu trop d'exemples dans notre histoire et j'ai peur de ça. Donc, je lance un appel d'abord ici avant tout on réglera nos problèmes entre nous, sortons de cette logique de conflit, essayons de construire une paix, ayons le courage d'assumer nos différences de manière démocratique et publique. Cessons les attitudes clandestines, soutenons les victimes et pour ce qui concerne les pouvoirs publics je leur demande véritablement de bien regarder ce qui se passe ici même si je sais qu'il y a beaucoup de problèmes dans le pays. Je leur demande vraiment de bien regarder ce qui se passe ici. Je le dis en tant que parlementaire, je le dis en tant qu'élu de cette ville j'ai exercé les fonctions de maire pendant 8 ans et je vois un délitement. Je vois une détérioration de notre lien social et je crains que si les moyens ne sont pas mis sur la table pour s'attaquer aux sujets qui sont des sujets sociaux, qui sont des sujets économiques, qui sont les sujets d'aménagements du territoire, d'environnement, de transports et qui sont aussi des sujets de justice ou des gens doivent être condamnés, arrêtés et jugés confondus par rapport aux actes qu'ils commettent parce que dans une démocratie digne de ce nom il ne saurait y avoir le règne de la clandestinité et de la destruction. Je demande donc à celles et ceux qui ont la charge d'assurer la sécurité et la justice d'effectuer le travail qu'ils doivent faire ni plus ni moins. Il ne doit pas y avoir d'impunité et surtout je demande vraiment à celles et ceux qui ont les responsabilités de diriger l'action de l'Etat d'avoir conscience de la gravité de la situation dans laquelle nous nous trouvons. Ce n'est pas rien ce qu'il se passe en ce moment. Il ne faut pas le minimiser. Il faut prendre garde à ce qu'une étape supplémentaire ne soit pas franchie en tout état de cause je voterai naturellement la motion proposée par Monsieur le maire et je vais encore redire ma fidélité à mon amie Simone Guerrini et à sa famille. »

Mme Combette : « Merci monsieur le maire. Alors, comme vous Monsieur le maire, comme Monsieur le Député je ne suis ni juge, ni avocate ni professeur de français et encore moins procureur, mais j'ai un petit appareil dans ma poche et là j'ai entendu donc les interventions de Monsieur Miniconi, de Monsieur Casalta et de Monsieur Simon et j'ai retrouvé un article de Corse net info du 28 juillet 2019 alors, je vais juste prendre 2 petites minutes pour vous le lire pas dans son intégralité bien évidemment. Il disait et c'est en italique donc c'est un communiqué qui a été transmis " Femu a Corsica condamne avec la plus grande fermeté la destruction volontaire d'un atelier de l'entreprise de Jean-André Miniconi", je ne vais pas au-delà, le reste vous pouvez le lire. Donc, je regrette parce que je siège dans une autre instance à l'Assemblée de Corse et il y a 15

jours j'ai entendu parler effectivement de sémantique. J'ai entendu parler de vocabulaire de la part du président de l'exécutif il me semble lundi ou mardi soir lors de son intervention je continue d'entendre parler de sémantique alors je ne comprends pas cette différence de sémantique justement, cette différence de propos parce que là il semble que notre collègue et amie Simone Guerrini a elle aussi subi un attentat volontaire, la destruction de son bien personnel donc il me semble que ce sont les mêmes faits et malheureusement pas les mêmes propos, les mêmes termes et donc pas de condamnation. Je profite d'avoir la parole pour renouveler tout mon soutien et mon amitié bien évidemment à Madame Guerrini, à ses enfants et à sa famille. Je vous remercie. »

M. Audisio : “Bonsoir à toutes et à tous. Je tiens à exprimer tout mon soutien et celui également de mes parents. Ce qui s’est passé dimanche pour moi est effroyable. Prendre connaissance de ce qui s’est passé m’a véritablement beaucoup affecté et j’avoue que je suis dans l’incompréhension la plus totale. J’estime quand même que du côté de l’opposition vous êtes particulièrement hors sujet et je vais vous dire pourquoi. Je ne dis pas ça de manière malvenue. Je considère que vous êtes hors sujet parce vous parlez de spéculation. Est-ce que l’on a vu des attentats à Cavallo ou dans certains endroits où des milliardaires qui ne sont pas corses achètent à prix d’or des maisons qu’ils louent. On voit des symboles institutionnels, des symboles de l’Etat qui sont pris à parti comme des locaux de l’administration de la direction générale des finances ou par exemple des bureaux de l’URSSAF qui seraient pris à partie par un attentat et là dans ces conditions même si bien évidemment en tant qu’élu politique je condamne tout type d’acte de destruction que ce soit un incendie ou que ce soit par explosion je condamne tout type d’actes, mais on pourrait comprendre que pour des nationalistes se seraient plus difficile à condamner, mais là on s’attaque à des personnes privées, à des Corses qui ont grandi ici, qui ont une maison depuis plus de 40 ans dans laquelle je me suis rendu enfant et je ne vois pas le message qu’on essaye de faire passer. Vous êtes hors sujet parce que c’est une vision de société que vous demandez c’est-à-dire que ce que vous prônez, Monsieur Miniconi, et je l’entends, ça voudrait dire qu’il faudrait légiférer au niveau national. Il faudrait remettre en cause presque finalement des principes qui existent dans la mondialisation. C’est un riche, c’est un salaud et les pauvres n’ont droit à rien. On a connu des systèmes politiques qui ont voulu appliquer ce type de fondement et je n’ai pas l’impression que ça a marché dans l’URSS de Lénine et de Staline. Je n’ai pas l’impression que ça a marché chez les Khmers rouges au Cambodge. Je n’ai pas l’impression que ça ait marché véritablement à Cuba et je n’ai pas l’impression que c’est un modèle de société qui soit viable et acceptable donc je ne peux pas du tout partager votre position parce que systématiquement condamner une personne corse qui peut avoir un bien qui va le louer, qui va gagner un petit peu d’argent, qui va aller le redistribuer dans notre économie insulaire, parce qu’elle va aller manger en paillotes, parce qu’elle va partir en week-end ailleurs, par exemple dans l’extrême sud. C’est aussi ça cette économie, c’est aussi une réalité on ne peut pas tout opposer. On ne peut pas croire qu’on va régler les choses de cette manière et si l’on pense que c’est par ce désarroi qu’on va pouvoir rétablir un certain équilibre je pense que c’est impossible parce qu’à la fin tout le monde va pouvoir accéder à une propriété les pieds dans l’eau, mais personne ne pourra faire de courses, personne ne pourra se chauffer et personne ne pourra en profiter dignement donc là-dessus je considère que vous êtes hors sujet. Ce qui s’est passé est très grave. On ne peut pas le minimiser. On ne peut pas remettre la faute systématiquement et faire du misérabilisme sur l’Etat. C’est tout le temps systématiquement la faute de l’Etat. Ça consiste à être une stratégie, mais une stratégie qui pour moi n’a pas lieu d’être. Je pratique la même activité professionnelle que certains de mes opposants et amis dans la vie, mais la différence c’est que moi je condamne un acte, mais je ne condamne jamais un homme parce qu’on défend toujours un homme et l’homme qu’on peut défendre on peut le défendre, mais on peut condamner l’acte. On ne connaît pas ces individus. C’est une jeunesse désemparée et ça je veux bien l’entendre et je le comprends parfaitement, mais c’est quand même très important de le relever. Il faut mesurer la gravité de la situation aujourd’hui et ne pas prendre de fausses postures à mon sens donc moi je ne peux pas du tout être d’accord avec vous, partagez votre position sur l’ensemble de ce que vous venez de dire et même sur votre vision de la société. Ce que vous proposez ne me semble pas viable et pas acceptable donc je tenais quand même à le préciser ensuite

maintenant c'est un petit peu plus personnel parce qu'on s'en prend à des individus quand il arrive ce type d'action. Je tiens à exprimer toute ma solidarité également à Jean-Philippe Guerrini qui est dans la salle qui ouvre la porte de chez lui, qui reçoit tout le monde, qui aime faire plaisir, qui est serviable, qui ne fait de crasses à personne et ça c'est important de le préciser. Je n'ai rien d'autre à dire à part ce que je viens de dire sur vous et sur votre famille et ce que vous représentez quand on vous connaît vraiment. »

M. Farina : “Merci Monsieur le maire, mes chers collègues. Avec Marine Schinto nous sommes les plus jeunes élus de ce conseil municipal. Nous nous sommes engagés en politique avec des convictions fortes pour servir notre ville et pour servir notre île. Nous incarnons un peu cette génération qui a tout connu c'est-à-dire la violence et ses drames, le cycle infernal des arrestations, les familles déchirées, j'ai écrit moi aussi à des amis en prison, le dépôt des armes par le FLNC et l'avènement démocratique des nationalistes à l'assemblée de Corse. Aujourd'hui c'est le retour à la violence. Un retour horrible qui nous ramène à la période la plus triste que la Corse ait connue. Certains ont de nouveau recours à cette violence clandestine. J'ai pu lire que c'est parce que la situation politique corse ne leur convient pas, parce qu'ils sont déçus depuis 2015, parce qu'ils s'attendaient à d'autres avancées. Ces dernières semaines ce sont des Corses qui sont ciblés, des bâtiments publics et des élus. Mme Guerrini, vous êtes pour moi et, je pense, pour beaucoup dans cette Assemblée-là plus respectable par votre engagement, votre travail par votre parcours professionnel et votre parcours politique. J'ai été sidéré lorsque j'ai appris que vous étiez la personne victime de cet attentat. J'étais partagé entre de la colère et de l'émotion, mais ça fait maintenant 3 ans que je vous côtoie et je sais de quelle patte est faite Simone Guerrini. Je suis fier de siéger aujourd'hui dans cette assemblée à vos côtés. En ce qui concerne cette motion, mes chers collègues on entend parler beaucoup de sémantique, c'est le mot qui revient, mais on peut parler aussi de posture manichéenne. Je ne pense pas que ce soit le cas. Je pense qu'aujourd'hui lorsque l'on prône à tout va la démocratie et la paix les mots ont un sens en Corse plus qu'ailleurs et condamné ça se dit. Aujourd'hui en tant qu'Ajaccien, en tant que Corse, en tant que jeune Corse le climat est vicié et Monsieur le maire vous l'avez justement rappelé nous, élus plus que d'autres avons la responsabilité de dire les choses. Aujourd'hui je connais des entrepreneurs qui dorment dans leurs engins de chantier. Je connais des Corses qui campent dans leurs maisons en construction. Je connais des gens qui craignent de parler de s'exprimer publiquement. C'est ça la Corse de 2023 ! Aujourd'hui le mot autonomie revient à la mode. L'autonomie, mais pour aller où pour devenir quoi ! Le Far West ? Alors concernant cette motion, je ne suis pas procureur, j'ai des collègues et amis aussi dans cette salle, chacun votera ou pas cette motion en regardant Simone en son âme et conscience, mais moi je me suis engagé autour d'hommes et de femmes pour construire la société de demain et pas pour nous regarder nous détruire. »

MOTION ADOPTEE

VOTE

41 voix pour, 6 non-participations

Non participation(s) : Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.

2023/045 - Motion présentée par les groupes Pà Aiacciu et Aiacciu pà tutti - Cuntestu attuali -Sustegnu A Simone Guerrini

Rapporteur : Monsieur Jean-François Casalta, conseiller municipal

CONSIDERANT le contexte politique actuel et la recrudescence des incendies visant des habitations, des mairies, ou des entreprises ;

CONSIDERANT l'attentat subi ce week-end par notre collègue et amie Simone Guerrini qui a vu sa propriété être ravagée par les flammes ;

CONSIDERANT que ces agissements visant des Corses sont incompréhensibles ;

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

De Réaffirmer son plein et entier soutien à Simone Guerrini et à sa famille ;

De rappeler la nécessité de trouver une solution politique globale par des moyens démocratiques permettant l'apaisement de la société corse.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Jean-François Casalta, conseiller municipal
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

REAFFIRME son plein et entier soutien à Simone Guerrini et à sa famille ;

RAPPELLE la nécessité de trouver une solution politique globale par des moyens démocratiques permettant l'apaisement de la société corse.

MOTION REJETEE

VOTE

Par 6 voix pour, 1 abstention, 40 non-participations.

Abstention(s) : Etienne Bastelica.

Non participation(s) : Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Dominique Carlotti, Danielle Flamencourt, Isabelle Jeanne, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Philippe Kervella, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Laetitia Maroccu, Muriel Madotto, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Antoine Cuttoli, Laurent Marcangeli, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto.

Intervention

M. Casalta : « Je vais faire rapidement une lecture, juste pour dire que j'avais été sensible à l'intervention du député Marcangeli qui sans agressivité a indiqué que ce qu'il recherchait était la concorde qui n'a pas fait de procès au nationalisme et je préfère retenir de cette séance le soutien unanime qui est porté par l'ensemble des membres de ce conseil, à Madame Guerrini. »

2023/046 - Étude de l'aménagement du littoral Saint-Joseph - Abbatucci

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

Depuis plusieurs années le devenir du littoral allant de Saint-Joseph à la place Abbatucci fait l'objet de débats et d'hypothèses diverses sans qu'au final aucun aménagement ni même projet collectif ne voit le jour.

Or cet espace, tout à la fois l'entrée principale de la ville, la façade littorale des quartiers de Saint-Joseph, des Cannes, des Salines et de l'Amirauté, l'axe majeur des mobilités actives, collectives, routières et ferroviaires, un espace naturel, une friche urbaine..., mérite sans nul doute une prise en considération, une réflexion et des aménagements à la hauteur de son importance stratégique.

Pourtant les ajacciens que nous sommes, comme les visiteurs qui fréquentent régulièrement notre cité, avons fini par nous habituer à cette configuration presque normale, au point même de nous interdire d'imaginer une autre vision de ce territoire.

C'est la raison pour laquelle il nous a semblé indispensable de réinterroger les champs des possibles et de donner à voir ce que pourrait devenir cet espace. C'est l'objet de l'étude qui vous a été présentée ce soir et dont le document de synthèse vous a été remis. Celle-ci a principalement vocation, sur la base d'un diagnostic étayé et d'hypothèses sérieuses, à ouvrir des perspectives. Elle doit bien évidemment être prolongée par un corpus d'études indispensables, notamment techniques, environnementales et sociologiques, à mener en collaboration avec les partenaires institutionnels tels que la Capa, la CCI, l'Etat et la CDC, propriétaire de la quasi-totalité du foncier, et en concertation avec les citoyens et acteurs locaux.

A ce sujet il convient de préciser que la CCI de Corse, rencontrée dès le 10 mars dernier, a manifesté son intérêt pour ce projet et sa volonté d'être un partenaire actif aux côtés du bloc local, ce qu'elle a confirmé par courrier de son Président en date du 20 mars et dont copie est jointe au présent rapport.

La Collectivité de Corse, par la voix du Président du Conseil Exécutif sollicité sur ce thème le 16 mars dernier, et sollicitée par courrier en date du 20 mars, a également manifestement une intention positive et devrait formaliser sa réponse prochainement.

Ainsi, au vu de ce qui précède,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la démarche consistant à étudier l'aménagement du littoral de Saint-Joseph à la place Abbatucci, dans le prolongement de l'étude de préfiguration déjà menée ;

D'autoriser le Maire à mener toute démarche utile notamment auprès des partenaires institutionnels pour développer cette étude, et en définir un mode de gouvernance ;

D'autoriser le Maire à proposer l'inscription de ce dossier aux différents programmes contractualisés, dont Action Cœur de Ville, PTIC ou autre..., et de demander les financements nécessaires à la concrétisation du projet ;

De prendre acte de l'avis favorable de la CCI de Corse exprimé dans son courrier du 20.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

APPROUVE

La démarche consistant à étudier l'aménagement du littoral de Saint-Joseph à la place Abbatucci, dans le prolongement de l'étude de préfiguration déjà menée ;

AUTORISE LE MAIRE

- À mener toute démarche utile notamment auprès des partenaires institutionnels pour développer cette étude, et en définir un mode de gouvernance ;

- À proposer l'inscription de ce dossier aux différents programmes contractualisés, dont Action Cœur de Ville, PTIC ou autre..., et de demander les financements nécessaires à la concrétisation du projet.

PREND ACTE

de l'avis favorable de la CCI de Corse exprimé dans son courrier du 20 mars dernier.

Monsieur Dominici expose à l'aide d'un diaporama l'étude d'aménagement du littoral Saint-Joseph- Abbatucci

Interventions

M. le maire : « Mes chers collègues, il s'agissait au cours de cette présentation de réinterroger les champs du possible. Je tiens à remercier Monsieur le DGS pour la clarté de sa présentation qui était audible. Réinterroger les champs du possible, la question de la gouvernance me semble être effectivement la pierre angulaire. Je pense qu'effectivement c'est la cause d'un sujet qui a toujours été discuté mais pas finalement travaillé. Notre première préoccupation a été d'expliquer à nos partenaires institutionnels sur d'autres sujets parce qu'en réalité c'est une réflexion, là c'est l'entrée de ville qui vient s'agréger à une réflexion globale du projet urbain et après c'est là qu'on voit le sens, qu'on essaye de donner de la cohérence dans la politique de réaménagement que nous sommes en train de mener, nous avons évidemment le souci on a pu le faire à travers d'autres dispositifs type action cœur de ville et cetera, d'associer d'abord parce qu'il y a des sujets multipliés qui concernent plusieurs compétences et surtout pour la réussite de ce type d'aménagement indépendamment je dirais de la qualité de propriétaire de la collectivité de Corse et la chambre de commerce pour ce qui est de ces parties concédées, ces démarches-là ne peuvent être menées que de manière concertée et en agrégeant l'ensemble des compétences sur ces dispositifs pour la question des mobilités est extrêmement importante, ça vient se raccrocher à l'entrée de ville Saint-Joseph qui est concerné par la réalisation d'un équipement structurant avec un pôle d'échanges multimodale avec ce souci effectivement de reconnexion d'ensemble urbain concernés par des problématiques de mobilité avec ses 40000 voitures jour donc c'est la question de la réorganisation et l'action en hypercentre c'est un point très important mais pas seulement puisque il y a aussi la question de la reconnexion d'ensemble urbains qui ont fait l'objet de réaménagement type les cannes et Salines qui sont comme ça a été rappeler d'en une situation un peu enclavée on a réussi à les mettre en retrait de l'accès à la mer et cetera y a des délaissés urbains, l'avenue Noël Franchini il y a des ateliers de territoires qui ont été mis en place pour il y a une vraie réflexion sur l'aménagement de quartiers et donc tout ça doit se faire je dirais de manière concertée, mais la gouvernance j'y vois une forme d'optimisme puisque il y a une écoute y a des engagements, certains formaliser d'autres à venir, mais les enjeux sont partagés et la nécessité effectivement de travailler, les scénarii, pour se projeter ça fera appel à d'autres études et évidemment la réflexion s'alimentera et s'enrichira au fil du temps, vous pouvez prendre la parole. »

M. Casalta : « Je voudrais remercier à mon tour Monsieur DGS pour son exposé clair. Ce n'est pas facile parce que le sujet est technique et que vous n'avez pas été aidé par le manque de clarté des plans donc ce n'est pas évident. On avait un auditoire un peu moins fourni qu'en début de séance et peut-être un petit peu plus turbulent ce qui n'a pas dû aider non plus, mais en tout cas vous avez été, comme l'a dit Monsieur le maire, tout à fait audible et je vous remercie d'avoir abordé ce sujet fondamental de l'avis de notre groupe et de l'avis de tous je pense. On a beaucoup travaillé sur ce sujet et nous sommes contents qu'il soit remis aujourd'hui en chantier si ce n'est physiquement stricto sensu en tout cas intellectuellement et que vous avez pris contact ou qu'on ait pris contact avec vous du côté au moins de la CCI et du côté de la collectivité de Corse pour que l'on puisse commencer à discuter sérieusement de la préfiguration de l'entrée d'Aiacciu, qui ne sera effective que dans bien des années, mais il faut commencer à travailler dès maintenant. Il est très important d'explorer le champ des possibles. Vous nous avez présenté, Monsieur le DGS avec toutes les précautions oratoires nécessaires les 2 scénarios qui étaient envisageables. Ce que je voulais dire c'est qu'il faut absolument que toutes les études nécessaires soient lancées aussi complètes aussi longues soient-elles pour que nous puissions avoir une vision de ce que pourra être l'entrée de ville. Une vision complète c'est-à-dire qu'il ne faut négliger et fermer aucune porte et que tous les scénarios doivent être envisagés. Vous nous avez présenté sur le déplacement de la gare 2 scénarios. J'ai un a priori, mais il peut tout à fait évoluer et on pourrait trouver aussi de la part des gens qui ont un regard neuf comme vous l'avez indiqué sur ce projet des solutions que nous n'avons pas imaginées jusqu'à aujourd'hui. Il faudra également évaluer le coût financier, car évidemment si ça coûte 500 000 000 d'euros ça va être très compliqué pour nous de mener ce projet à terme. Donc, il faut que ce bilan coûts avantages soit fait pour toutes les

pistes qui peuvent être proposées et qui résulteront de ces études. Concernant les scénarios proposés sur le déplacement de la gare centrale de notre point de vue c'est une bonne chose reste à savoir où ? Ça peut-être à Saint-Joseph. Il faut voir exactement où. Ça peut être un petit peu en dehors de Saint-Joseph également en tout état de cause nous pensons malgré ce déplacement de la gare centrale qu'il convient absolument qu'une station reste en centre-ville. C'est un atout. A l'endroit où se trouve actuellement la gare, je ne sais. Un petit peu à côté je ne sais pas. Ça dépendra également de la voie qu'empruntera la ligne de chemin de fer et on sait que la voie est déjà tracée. On peut faire une projection en imaginant comme vous l'avez fait Monsieur le DGS en sortant de la ville tout ce qui se trouve à droite de la voie ferrée actuelle qui deviendrait un boulevard urbain, une coulée verte, une promenade pour Ajacciens et une voie pour faire passer le train, tram-train ou vous avez parlé de bus en site propre on peut même parler de BHNS à savoir des bus à haut niveau de services qui sont en site propre et dont la plate-forme du bus est au même niveau que le sol. Ce sont des schémas de pensées qui sont extrêmement intéressants et sur lesquels on ne peut pas faire l'impasse. On ne peut pas faire l'économie de ce genre de scénario. Requalification du terre-plein de la gare. Vous avez parlé de parking pourquoi pas. Un espace qui serait occupé par un parking, mais je préfère la seconde option. Une très grande partie de cette espace de 4 hectares en plein cœur de la ville qui serait un parc urbain, un parc paysager. Le bâtiment de la gare il faut de toute façon le requalifier, le réhabiliter et même si ce n'est plus la station de la gare en elle-même avec cette réhabilitation on peut faire des choses. J'ai déjà une petite idée. Vous connaissez notre attachement pour la culture. Un édifice culturel quel qu'il soit de mon point de vue, un théâtre en plein cœur de la ville dans cet endroit précis, à 10 minutes à pied du Diamant, à 10 minutes à pied des Salines et au droit du quartier populaire de Sainte-Lucie c'est un orgueil pour notre ville. Il y a tellement de choses à faire dans cet endroit que véritablement il ne faut rien s'interdire et surtout ne pas s'interdire de penser. Le second point que je voulais aborder c'est l'importance de la vision globale. Vous me direz c'est peut-être une marotte de notre groupe, mais ça prend tout son sens et je vais aborder également le chapitre du téléporté puisque nous en avons parlé ce matin en commission municipale. Nous avons dit que dans ce premier dossier au lieu de scinder en projet fond de baie et téléporté sur le dossier numéro 20 on pourrait justement dans le cadre de cette vision globale aborder les 2 sujets. Vision globale pourquoi ? Dans le dossier numéro 3 me semble-t-il, nous avons voté une piste cyclable. Je vous donne un exemple si cette piste cyclable devait être sur l'emprise, ce n'est pas le cas, de la voie de chemin de fer et nous empêcherait d'avoir un fond de baie comme nous souhaiterions une fois que les études seront sorties alors on se tromperait. On serait obligé de casser, de défaire et de refaire. Essayons de ne pas faire ce genre de choses. Je vous donne un autre exemple et ça me permet d'ailleurs d'embrayer sur le téléphérique et sur le téléporté. Attention de ne pas faire en sorte que ce projet de fond de baie soit calé et pensé pour s'adapter à un dispositif déjà en place. Je parle du téléporté et je m'explique : le déplacement de cette gare si d'aventure vous voulez faire un pôle d'échange multimodal à la gare centrale de Saint-Joseph pour le téléporté et si d'aventure le déplacement de la ligne de chemin de fer et la gare de chemin de fer qui va arriver en ville se trouve à un autre endroit il va falloir imaginer et ce n'est pas très difficile à imaginer un moyen de relier les 2 avec des navettes. C'est un truc supplémentaire. Si au début on avait conçu tout cela comme un tout on aurait pu mieux faire se coordonner les choses. C'est la raison pour laquelle je vous disais ce téléporté s'il ne rentre pas dans le cadre d'une vision globale deviendra peut-être anachronique dans quelque temps. Alors que si nous l'avions conçu dès le départ dans un projet complet ça l'aurait été moins. Mais de projet complet nous n'en avons pas puisque l'on ne sait pas encore ce que l'on va faire de ce fond de baie. C'est la raison pour laquelle je dis attention ! Les dispositifs qui sont trop importants peuvent être mal placés et peuvent compromettre l'équilibre général. Ça me permet de faire la transition et de venir parler du téléporté. Nous allons aborder dans le dossier numéro 20 le dossier de sécurité du le téléporté. Je voudrais redire ici, comme je l'ai fait il y a quelques jours devant le conseil communautaire notre opposition à ce projet. Opposition que l'on va essayer d'argumenter du mieux que l'on peut. La première opposition, vous l'avez compris, c'est parce que ça ne peut pas s'intégrer dans le projet global. C'est le premier critère qui de notre point de vue n'est pas satisfait par ce téléporté. C'est donc un critère de cohérence. J'en viens maintenant à un critère qui est un critère financier. J'estime, nous estimons, que le coût de cette infrastructure, le coût de ce dispositif va être disproportionné.

Pourquoi ? Le projet nous a été annoncé il y a quelques années de cela comme devant coûter 35 000 000 d'euros aujourd'hui le prix est de 46 000 000 d'euros. »

M. le Maire « Monsieur Casalta ce n'est pas le sujet, là nous sommes sur la présentation d'une étude de préfiguration de l'aménagement, vous pouvez en parler de manière accessoire si voulez. »

M. Casalta « Ce matin en commission municipale nous avons validé le fait de pouvoir en parler. Onze millions d'euros d'augmentation alors que le premier coup de pioche n'a pas encore été donné. Je répète le premier coup de pioche n'a pas encore été donné onze millions d'euros supplémentaires. Maintenance sur 10 ans vingt-cinq millions d'euros. Si on rapporte au nombre de passagers par jour ça veut dire qu'il faut 6300 passagers par jour à un euro le ticket pour que la rentabilité soit atteinte au simple niveau de la maintenance. Est-ce que vous pensez qu'on va en arriver à ce nombre de passagers par jour ? Disons que j'ai quelques doutes. Quand on fait une petite comparaison au regard des 4 téléportés qui existe en France et si on fait une comparaison avec Toulouse c'est 3600 passagers par jour, l'agglomération de Toulouse c'est 800 000 personnes et 5 500 000 touristes à l'année 4200 passagers par jour ou 3600 je ne sais plus exactement le chiffre, mais je pourrais le ressortir. Est-ce qu'à Ajaccio on pourra faire mieux ? »

M. le Maire « Monsieur Casalta excusez-moi, franchement vous développez un sujet qui ne va pas donner lieu, je dirais, à un débat technique. Vous le savez puisque vous siégez dans cette instance communautaire. Je ne vais pas demander que l'on rebondisse sur les arguments que vous avancez. Je voudrais qu'on reste sur le sujet du rapport. Ce n'est que partie remise. On a bien compris votre position, vous l'avez exprimé puis ça été repris fidèlement par la presse. Des réponses ont été apportées donc je renvoie nos lecteurs à l'article. Si on fait comme ça sur un sujet-fleuve, on peut parler des arbres on peut parler des voitures des bus, donc ce n'est pas le propos. Je vous écoute, mais normalement l'honnêteté intellectuelle voudrait que je donne la parole après à un contradicteur et ce n'est pas le sujet à l'ordre du jour, ce n'est pas maintenant que je peux vous laisser en parler sinon on fait débat parallèle. »

M. Simon « Ce matin en commission municipale, j'ai posé la question, et on m'a dit que je pouvais débattre ce soir du téléporté sans être hors sujet. M. Pugliesi est là pour en attester. »

M. Casalta « On parle du fond de baie, il va y avoir un ouvrage de 71 000 000 d'euros. Le pivot pratiquement de se fond de baie c'est le téléporté. On a demandé ce matin en commission si on pouvait évoquer le sujet. Si vous ne voulez pas en débattre ce soir, j'aimerais que vous preniez l'engagement qu'on fasse un débat public ici au conseil municipal où chacun va pouvoir venir et donner ses arguments. Je trouve qu'aujourd'hui il faut faire une pause et il faut demander aux citoyens Ajacciens s'ils sont d'accord ou pas avec ce téléporté. J'ai entendu votre argument la dernière fois en disant en général les gens ne sont pas pour la nouveauté. Vous avez raison, mais ça dépend de la proportion. Aujourd'hui pour ce téléporté il y a 57 personnes qui ont dit oui et 10 personnes qui ont dit non. Pour un projet de cette importance est-ce que vous trouvez que c'est sérieux ? Je trouve que ce n'est véritablement pas sérieux ! Si j'ai votre assurance qu'on peut faire un débat sur le téléporté prochainement et pas dans 10 ans ! On pourrait croire que vous nous coupez la parole, parce qu'on aborde des sujets qui fâchent, Monsieur le Maire. »

M. le Maire « Je ne pense pas que beaucoup de personnes le croient. »

M. Marcangeli : « Je me suis absenté, mais j'avais pris connaissance de cette esquisse. Puisque nous sommes sur un avant-projet, on ne valide pas définitivement quoi que ce soit. Il y a plusieurs éléments. Premier élément et je pense qu'on va tous s'entendre là-dessus et que je vais avoir un accord complet avec celui qui m'a précédé dans la prise de parole. C'est un gros sujet qui est capital pour la ville et pour toute la Corse, là-dessus on est d'accord. Je crois que l'entrée de ville

de la capitale régionale est un sujet qui doit rassembler très largement les bonnes volontés, pour le placer au rang des priorités absolues d'aménagements futurs. D'expérience, d'abord c'est l'humilité parce qu'on va mettre du temps avant de voir quelque chose se réaliser, ce sont des travaux d'une génération le temps de mettre en place. Vous avez le mérite de mettre le sujet sur la table, avec un parti pris qui n'est pas encore totalement arrêté, mais avec une nouveauté celle du déplacement de la gare. C'est un sujet complexe qui demande qu'on y réfléchisse. La question mérite d'être posée et s'est posée fut un temps. J'avoue ne pas avoir encore à titre personnel d'idée arrêtée sur la question, même si le scénario du déplacement vers l'entrée de ville peut avoir du sens, une efficacité notamment en matière de déplacement et de restitution de l'espace à nos concitoyens. Je trouve intéressant que vous l'ayez positionné aujourd'hui dans le débat, et c'est l'un des sujets fondamentaux qu'on doit évoquer à travers le positionnement stratégique de la gare centrale, la gare principale de la ville d'Ajaccio. Ensuite il y a effectivement les aménagements et M. Casalta en a parlé, ça donne libre cours à l'imagination et à la pensée, tant mieux, il ne faudra pas le rater. C'est le plus important parce qu'il faut essayer d'avoir une vision qui soit plus pratique pour nos concitoyens et je l'espère plus belle que ce que nous avons aujourd'hui, du point de vue visuel, le terre-plein de la gare l'entrée de ville, on pourrait faire mieux. Ensuite il y a la méthode M. le maire mesdames et messieurs les élus d'abord il y a la méthode avec les partenaires, je vois que le dialogue a repris avec la collectivité de Corse, j'espère qu'il sera maintenu et j'espère que l'intérêt que doit susciter l'aménagement de la ville d'Ajaccio et plus spécifiquement d'espaces dont la propriété revient à la collectivité de Corse avec une gestion par la chambre de commerce et d'industrie 2A.

Je formule le vœu que l'on crée les moyens de gouverner le projet avec les partenaires. Mais qu'on le formalise et même si on ne veut pas vexer qui que ce soit, qu'on fasse pareil à Bastia, il y a les mêmes sujets. Il revient à l'exécutif de donner le coup d'envoi et mettre les parties prenantes dans un outil de gouvernance. Cela me paraît indispensable, souhaitable et je dirais même urgent. Ensuite il faut l'argent, comme l'a dit mon prédécesseur, ça va coûter beaucoup. Je l'ai dit à plusieurs reprises qu'il faudra un concours certainement autre, que celui de la collectivité de Corse, ou de la ville d'Ajaccio ou la Capa. Donc vous savez bien vers qui je me tourne, ça fait partie je le crois, des sujets qui doivent être débattus de manière claire, tranquille et posée. Quand on parle de structurant, quand on parle de rattrapage, quand on parle d'avancée de la Corse vers 2050, je crois que l'entrée de ville d'Ajaccio est un sujet qui mérite d'être posé sur la table. Donc le parti pris, il faut continuer de travailler pour pouvoir le fixer. il y a des gens qui savent faire. Le débat public, il faudra l'avoir aussi, je crois que nos concitoyens ont besoin d'être concertés sur cette, comme sur d'autres. La gouvernance, c'est très important, donc Monsieur le Maire, maintenez le dialogue franc, direct et productif je l'espère avec l'exécutif de Corse dans l'intérêt de nos concitoyens et, je crois, dans l'intérêt de la Corse. Comme j'ai souvent coutume de le dire, parce qu'on n'est pas une île dans l'île. Donc un outil de gouvernance et les moyens. En ce qui me concerne pour les moyens, vous savez qu'il y a des discussions qui sont en cours, je crois qu'il faut continuer à les défendre. J'ai entendu dire que parfois, les gens pensaient que je ne m'intéressais pas suffisamment à ce qui se passe. Je peux vous dire que je passe mon temps là où je suis, à essayer d'aller chercher les moyens supplémentaires pour doter nos territoires, des subsides nécessaires à son développement et à sa progression. Quand je parle de notre territoire, je parle de la Corse tout entière, mais spécifiquement cette ville dont j'ai été le maire pendant des années. Je crois qu'il y a une bonne idée, de positionner ce sujet, de se positionner sans aller trop vite, parce qu'on manquerait des étapes. C'est se poser des questions, ne fermer à la porte à aucune éventualité, essayer de trouver des moyens de gouvernance pour y parvenir, et les moyens financiers pour pouvoir les réaliser. Ce n'est pas facile, on a essayé, d'autres ont essayé avant. Donc c'est pour cela qu'il faut prendre la chose avec la plus grande des humilités. C'est un travail important, mais bon, il faut toujours donner le coup d'envoi et si on peut le donner avec nos partenaires, ce sera très bien. Et je voudrais féliciter le travail qui a été effectué pour une première ébauche, qui je crois est une réussite. »

M. Miniconi: « Pour compléter rapidement tout ce qui a été dit plusieurs choses. La première c'est que l'on voit bien qu'Ajaccio a une entrée de ville fantastique avec des

potentialités extraordinaires qui pourraient faire changer vraiment la ville de dimension et surtout résoudre quelques problèmes auxquels les Ajacciens sont confrontés en particulier les embouteillages, le manque d'espaces verts donc c'est vraiment le projet prioritaire des prochaines années. La réussite de ce projet ce sont les partenaires. Vous avez la Collectivité de Corse, l'Etat, la ville, la CAPA et puis certains privés comme EDF qui peuvent intervenir à tout moment dans le dossier. Monsieur le maire votre première mission c'est l'organisation de la gouvernance. C'est cette gouvernance qui déterminera si le projet se fera ou pas. Concernant le projet un travail important a été effectué. Il fixe un peu les choses sur lesquelles, je pense, tout le monde va travailler. Chacun va apporter ses solutions. Nous avons d'ailleurs apporté quelques solutions lors de la campagne. Je pense qu'il faut répondre à 2 questions. La première vous l'avez évoqué concerne les 40 000 véhicules qui rentrent chaque jour donc comment faire pour essayer d'organiser des transports en commun un peu plus efficaces d'où, peut-être le déplacement de la gare alors, pas forcément à Saint-Joseph peut-être plus loin ce qui permettrait d'avoir des navettes beaucoup plus fréquentes pour faire rentrer les personnes en ville. Nous sommes plutôt favorables, les études le diront ou le qualifieront, à un déplacement de la gare et à une libération de l'espace foncier sur l'emplacement actuel de la gare. On pourrait même aller au bout des choses et rêver un tout petit peu en faisant en sorte que les rails remontent au niveau de la route pour couper, comme vous l'avez dit un peu cette barrière. On pourrait même aller plus loin, on pourrait faire continuer des bus à haut niveau d'activité ou un train-tram quasiment sur le port, mais là il faut également savoir si le projet du déplacement du port est d'actualité parce qu'on est en train de parler de l'aménagement, je dirais, terrestre, mais si demain on déplace, comme on en avait parlé il y a longtemps, le port de commerce c'est encore une autre histoire. Je ne sais pas ce qu'il va se passer, mais il me semble que dans un projet global il faut interroger la CCI qui est concessionnaire sur ses intentions et surtout la CDC pour savoir si oui ou non ils autorisent ce déplacement. Parce que s'il y a un déplacement du port ça veut dire qu'il va y avoir des milliers de mètres carrés qui vont être libérés sur le port de commerce actuel sur lequel on peut faire autre chose. Donc là il y a une complexité de ce projet puisqu'on voit bien qu'il y a plusieurs choses qui peuvent s'enchevêtrer. Concernant le déplacement de la gare et du train, il n'y aura pas de soucis, mais il y a également le déplacement du port et là ça change tout. Pour l'instant nous n'en savons rien, mais il faudra le prendre en compte. C'est quand même un dossier important qui va durer quelques années, mais il vaut mieux qu'il prenne un bon départ et pour prendre un bon départ il faut mettre toutes les options sur la table. »

M.Simon: “Je serai très rapide. Je voulais parler du téléporté. Je n'en parlerai pas. Je voulais le comparer avec le parking Camping. Je n'en parlerai pas. Comme l'a dit Jean François Casalta ce matin en commission ce projet est un est un tout. J'ai écouté le DGS et je l'en remercie. J'ai juste une question parce qu'encore une fois j'ai lu ce matin dans la presse 2040, Monsieur le Député Laurent Marcangeli vient de dire 2050 et c'est très bien, car il faut penser à l'avenir, mais que fait-on en attendant ? Ce matin nous avons dit qu'il fallait sortir du statu quo. C'est très bien et ce que vous avez proposé est séduisant. Les arbres, la promenade, ouvrir le quartier des Salines sur la mer, bien évidemment je trouve que c'est une bonne idée ! C'est une bonne idée également de demander à un cabinet d'architectes extérieur de venir et d'avoir un œil différent. Mais en attendant que fait-on ? Comment on répond aux embouteillages, aux bus qui n'arrivent pas, au problème de parkings. Va-t-on encore attendre 30 ans ? En attendant peut-on déjà trouver des solutions alternatives ? Je pense que vous en avez. Je ne sais pas moi comme arrêté ce feu rouge de Mezzavia. Ne peut-on pas imaginer une navette fluviale qui part de Saint-Joseph et qui va jusqu'aux Sanguinaires. Pourquoi ne pas démarrer des expériences de ce type-là. »

M. le Maire: “Ma réponse va vous plaire. En attendant, nous allons faire le téléporté. Je vais vous répondre très rapidement. Le débat a été un peu tranché dans le programme électoral sur lequel on a été élu. Après on peut refaire le match si vous le voulez, mais c'est quand même le principe même de la démocratie, on présente un projet après on le défend. Cependant je vais vous livrer un scoop. On présente le projet à chaque fois que l'on se déplace dans les quartiers parce qu'on a bien conscience que ce sont des sujets qui ne sont pas faciles à intégrer. Tous les territoires qui se sont lancés dans ce genre d'aventure connaissent exactement les mêmes

symptômes c'est-à-dire qu'il y a un temps de maturation parce qu'on a bien compris que c'est un équipement qui renvoie plutôt aux sports d'hiver et que ce n'est pas quelque chose qui vient spontanément, je dirai, dans l'esprit des gens. On en a bien conscience. Vous avez raison c'est la définition même, l'illustration même de ce qu'est un projet structurant. C'est un équipement au service d'une structuration d'espace. Je ne reviens pas sur le modèle économique parce que je vous l'ai déjà dit ce n'est pas la ville qui va le gérer directement. C'est POMA. Ce sont des professionnels quand ils rentrent dans des projets ils ne jouent pas à la roulette avec leur argent. Nous ne sommes pas d'accord sur les chiffres. Les hypothèses de travail seront peut-être vérifiées, exactement, pas exactement, à la hausse ou à la baisse, peu importe. Pour rassurer aussi ceux qui nous écoutent, il y a des contrats de concession parce qu'il y a un contrat de concession d'exploitation. Ces gens-là calculent un peu quand même avant de s'aventurer. C'est 10 ans et le risque, la notion de risque est le principe même du partage de risque et même du transfert de risque. Il est quand même calculé dans ces dimensions-là. Après on peut débattre. C'est un projet qui est exceptionnellement bien financé par des crédits d'Etat et il faut s'en réjouir. Je vous rappelle aussi qu'il y a une participation qui est solvabilisée par l'utilisateur. Ce qui n'est pas le cas de la route parce que l'utilisateur paie son ticket, etc. On mise aussi sur l'aspect touristique. C'est quand même un point où il y aura un parc. Certes après il faut les entretenir les parcs. Tous ces éléments entre effectivement dans le bilan économique et après j'ai envie de vous dire on verra. Nous défendons ce projet. »

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/047 - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'Ajaccio et la Collectivité De Corse relative à la création d'un nouvel accès au secteur de la Confina depuis la RD 31.

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

Le lotissement de la Confina, situé secteur Mezzavia est actuellement desservi par la Route Territoriale 22. L'accès se fait par un carrefour à feux tricolores qui entraîne de fortes perturbations au trafic routier de cet axe routier important. En effet, cette situation conduit à une saturation de la RT22, mais également des RD 31 et RD 81 en amont du giratoire existant.

À cet effet, l'objectif projeté est de créer un nouvel accès au secteur de la Confina. Pour cela, il est prévu de réaliser un carrefour giratoire à 3 branches sur la RD 31 et une portion de voirie communale qui assure la liaison avec la voirie interne de la « Confina ».

Ce projet va permettre d'améliorer sensiblement la sécurité des usagers (véhicules et piétons), ainsi que la fluidité du trafic routier.

Une fois les travaux réalisés, le carrefour à feux sur la RT 22 sera alors supprimé et un simple accès sans « tourne-à-gauche » sera autorisé.

Ainsi, afin d'optimiser, les moyens autant techniques que financiers ou humains pour ce projet, les parties ont souhaité recourir aux modalités de co-maîtrise d'ouvrage organisées par l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée complétée par l'Ordonnance n° 2004-566 en date du 17 juin 2004 qui autorise, lorsque la réalisation d'un ensemble d'ouvrages relève simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics, à ce qu'ils désignent l'un d'entre eux pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'ensemble dans le cadre d'une convention. Cette convention doit en outre préciser les conditions d'organisation de cette co-maîtrise d'ouvrage et en fixer le terme.

Dans ce contexte, il est prévu que la Commune d'Ajaccio soit maître d'ouvrage délégué de l'ensemble de l'opération. Les modalités de cette co-maîtrise d'ouvrage seront contractualisées par ladite convention. La Commune d'Ajaccio qui a compétence en matière de police, de voirie

communale, et d'éclairage public en agglomération assurera :

- la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de création du nouvel accès,
- les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet,
- les études nécessaires,
- le financement de la partie des travaux correspondants à la voirie communale, à l'éclairage public, aux aménagements paysagers,
- un tiers du financement de la partie des travaux correspondants à la création du giratoire sur la RD 31,
- la gestion et l'entretien de la voirie communale dès réception des travaux.

Par ailleurs, la Collectivité Territoriale de Corse qui a compétence pour aménager les routes départementales et territoriales assurera :

- Deux tiers du financement des travaux liés à la création du giratoire sur la RD 31.

Au vu de l'avant-projet et des enveloppes prévisionnelles telles que définies aux annexes 1 et 2, le Maître d'Ouvrage délégué s'engage à :

- Engager une consultation pour l'opération en vue de désigner :
 - ✓ le coordinateur de sécurité,
 - ✓ les entreprises de travaux et/de fournitures,
- Conclure et signer les marchés correspondants pour la réalisation de l'opération,
- S'assurer de la bonne exécution des marchés et procéder au paiement des entreprises,
- Assurer le suivi des travaux,
- Assurer la réception des ouvrages,
- Procéder à la remise à la CDC des ouvrages correspondants,
- Engager toute action en justice et défendre dans le cadre de tout litige avec les entrepreneurs, maîtres d'œuvre et prestataires intervenant dans l'opération, dans les conditions prévues à l'article 9 de la convention,
- Et, plus généralement, prendre toutes mesures nécessaires à l'exercice de sa mission.

Le MO délégué assurera par ailleurs la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux.

Le montant prévisionnel total de l'opération s'entend du coût de l'ensemble des travaux à réaliser dont une partie est financée par la CDC (50%) et l'autre par la Ville (50%), il s'élève à 1 100 000 €TTC

Montant financé par la CDC : 550 000 €TTC

Montant financé par la Ville d'Ajaccio : 550 000 €TTC

Est annexée à la présente, la convention, ainsi que le plan relatif à l'opération.

In fine pour les motifs exposés ci-dessus,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver, la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Commune d'AJACCIO et la Collectivité de Corse relative à la création d'un nouvel accès au secteur de la CONFINA depuis la RD 31.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Commune d'AJACCIO et la Collectivité de Corse relative à la création d'un nouvel accès au secteur de la CONFINA depuis la RD 31.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Vu l'ordonnance n° 2004-566 en date du 17 juin 2004,
Vu la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985,
Vu La convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Commune d'AJACCIO et la Collectivité de Corse relative à la création d'un nouvel accès au secteur de la CONFINA depuis la RD 31,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à une co-maitrise d'ouvrages et ce suivant l'article 2 II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 et de l'ordonnance n° 2004-566 en date du 17 juin 2004 à la passation d'une convention, pour la création d'un nouvel accès au secteur de la CONFINA depuis la RD 31.

APPROUVE

La convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Commune d'AJACCIO et la Collectivité de Corse relative à la création d'un nouvel accès au secteur de la CONFINA depuis la RD 31.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A signer, La convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Commune d'AJACCIO et la Collectivité de Corse relative à la création d'un nouvel accès au secteur de la CONFINA depuis la RD 31.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/048 - Convention pour l'opération aménagement de la RT21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'amirauté et le fond de baie à Ajaccio.

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

La Collectivité de Corse projette une opération viaire consistant à l'aménagement de la Route Territoriale 21 et à la création d'une piste cyclable entre le port de l'amirauté et le fond de baie sur la Commune d'AJACCIO.

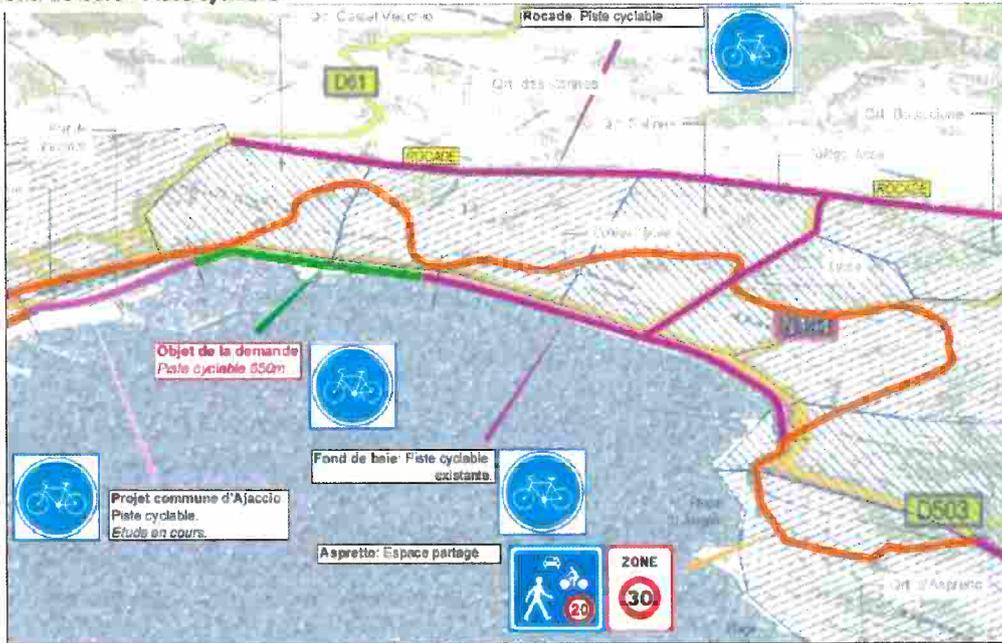
Le projet consiste à réaménager l'ex. RT 21 sur 600 m au niveau du carrefour face à l'hôtel Mercure à Aiaccio.

Le profil en long restera semblable à l'existant (pente inférieure à 2 %).

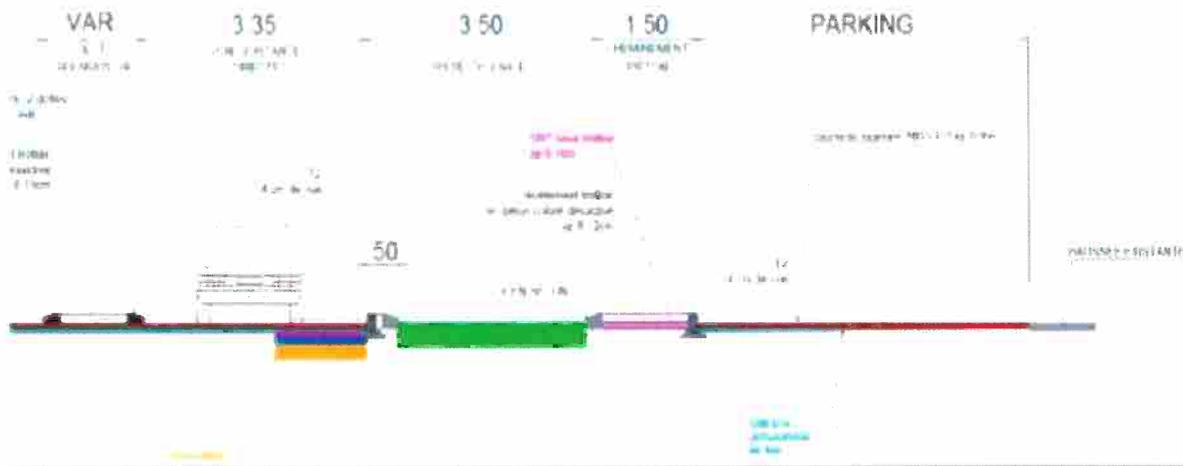
La piste sera bidirectionnelle avec une largeur minimale de 3 m (hors bordures de rives ou MVL). Elle sera séparée de la chaussée par un dispositif normé type MVL. Un trottoir limitant la mixité des usages sera créé. Le revêtement de la piste cyclable sera de type enrobé coloré.

Celle-ci sera raccordée à la piste existante du fond de baie et à la future piste cyclable bidirectionnelle de l'Amirauté.

Fond de baie - Piste cyclable



PROFIL EN TRAVERS TYPE (PARTIE DROITE)



ouvrages hydrauliques et des trottoirs incomberont à la Commune. Concernant, les prestations d'entretien de la structure de la chaussée incomberont à la Collectivité De Corse.

Par ailleurs, les participations de la Commune se feront sous la forme de participation financière au profit de la Collectivité De Corse en ce qui concerne les travaux sous maîtrise de la Collectivité De Corse.

Enfin, la Commune d'AJACCIO devra inscrire à son budget les sommes nécessaires au règlement des dépenses qui lui incombent.

Est annexée à la présente la convention.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'approuver, la convention pour l'opération aménagement de la RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'amirauté et le fond de baie d'AJACCIO
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'opération aménagement de la RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'amirauté et le fond de baie d'AJACCIO

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Vu la délibération n° 23/012 AC de l'assemblée de Corse du 27 janvier 2023 approuvant l'aménagement de l'ex-route territoriale 21 et la création d'une piste cyclable entre le port de l'Amirauté et le fond de baie à Ajaccio.

Vu La convention pour l'opération « aménagement de la RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'amirauté et le fond de baie d'AJACCIO,

CONSIDERANT qu'au vu des travaux projetés portant aménagement de la RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'amirauté et le fond de baie d'AJACCIO, il est nécessaire que cette opération se réalise par la passation d'une convention.

APPROUVE

La convention pour l'opération aménagement de la RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'amirauté et le fond de baie d'AJACCIO.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A signer, La convention pour l'opération aménagement de la RT 21 et création d'une piste cyclable entre le port de l'amirauté et le fond de baie d'AJACCIO.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/049 - Bilan du programme d'activation "Hé vivà 2022" de la citadelle programme

d'activation "Hé Vivà 2023" de la citadelle

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

À la suite du programme d'activation 2022, un bilan a été réalisé action par action et globalement sur le site. Il en ressort les éléments suivants :

172 204 visiteurs de juillet à décembre 2022

28 647 visiteurs à la maison du projet soit +60% par rapport à 2021

Un programme qui s'étoffe avec des boutiques artisanales et des expositions

Une 1re guinguette qui a connu un vrai succès : comme une place de village appréciée par les Ajacciens et les touristes

Une offre d'événements musicaux portés par la guinguette de juillet à décembre 2023

Un lieu plus difficile à activer de novembre à février

Une communication renforcée auprès des Ajacciens, mais qui reste à améliorer.

Un bilan du programme « Hé Vivà 2022 » est annexé à cette délibération.

Fort du succès de cette programmation, et conformément à la volonté municipale de permettre à la population de s'approprier la citadelle et de permettre des tests programmatiques, la ville et la SPL AMETARRA ont élaboré le 3e programme d'activation de la citadelle « Hé Vivà 2023 », qui comporte les actions suivantes :

1/ VILLE d'AJACCIO :

La direction de la culture propose :

- **Un programme d'exposition temporaire dans la Poudrière** avec notamment
 - Une exposition de l'artiste Alice Louradour (sélectionnée sur appel à candidatures) dans le cadre du partenariat annuel avec la classe arts plastiques du Lycée Fesch (rectorat) - Du 08 au 28 avril
 - Une exposition en partenariat avec le Frac Corsica – été 2023 (de juin à septembre) afin de faire découvrir à la population, leur fonds de collection
 - Une exposition de l'artiste ajaccienne Alexandra Villani – dernier trimestre 2023

- **Des soirées musicales - été 2023**

Le programme est en cours d'élaboration

Une Série de concerts de juin à septembre autour de la découverte de musique de Méditerranée

- Soirée Gipsy
- Traditionnelle corse
- Chanson ajaccienne
- Soirée Napolitaine

- **Un évènement autour de la Danse dans le cadre du Festival Dissidanse – date à déterminer**

Dans le cadre du partenariat avec la Compagnie Vialuni et le festival régional Dissidanse un spectacle de danse intégrant la méditerranée (Chypre, Casablanca, Palerme) sera proposé au public.

- **Un programme d'actions de médiation**

- Soirée musicale dans le cadre du workshop organisé autour des musiques électroniques – en avril 2023
- Une kermesse numérique, le samedi 13 mai, dans le cadre de Quartiers numériques.

L'ensemble des opérations proposées par la direction de la culture est estimé à 31500 € financés

- à hauteur de 29500€ sur les crédits disponibles sur l'AE saison culturelle 22/23 Espace Diamant, Lazaret, Citadelle votée en conseil municipal le lundi 27 mars 2023 22/23 culture

- à hauteur de 2500€ sur les crédits disponibles sur l'AE Saison culturelle Espace diamant, Lazaret, Citadelle 23/24 votée en conseil municipal le lundi 27 mars 2023.

La direction des patrimoines propose :

- **Une exposition temporaire - à partir des journées du patrimoine et pour une durée à définir : La Résistance et la Libération**

Dans le cadre du 80e anniversaire de la Libération d'Ajaccio et de la Corse, il est question d'honorer la mémoire de ceux qui se sont sacrifiés pour la Liberté. Une exposition temporaire retracera donc la chronologie des événements entre 1942 et 1943, mais aussi le parcours exceptionnel des Résistants comme Nicoli, Scamaroni, Giusti, Mondoloni et tant d'autres qui a permis le triomphe sur l'envahisseur.

- **Des visites guidées - pour les Journées du Patrimoine et, éventuellement, d'autres dates à définir le long de l'année : Les lieux de mémoire de la Résistance et de la Libération**

Ajaccio est la première ville française libérée. Le 9 septembre 1943, le préfet proclame le rattachement de la Corse à la France libre. Cela ne s'est pas fait en un jour, car le chemin a été long et tortueux pour retrouver le chemin de la Liberté. Beaucoup sont morts pour permettre le débarquement des armes, des ravitaillements et finalement des troupes françaises. La ville, depuis la citadelle jusqu'au cimetière, en passant par le port, le cours Napoléon et le quartier du Casone, regorge de lieux de mémoire liés à cet épisode qui dépasse la petite histoire locale et qui s'inscrit bien dans la grande histoire de l'Humanité.

Les actions proposées par la direction du patrimoine sont réalisées en interne et n'engendrent aucun coût financier.

Le réseau de lecture publique propose :

- **Exposition « Aio a Bordu di Galeotta » - avril 2023**

Un voyage dans l'histoire de la Corse de Pascale Paoli. Cette exposition proposée par la direction de la lecture publique en partenariat avec Canopé sera présente tout le mois d'avril sur les remparts de la Citadelle.

Un récit historique écrit par Bernard Cesari sur 11 panneaux L'histoire de deux frères, Paulu Santu et Antone, nous plonge au temps de la Corse indépendante, celle de Pasquale Paoli, le Père de la patrie, Général de la Nation. Les deux héros sont marins à bord du bateau-amiral de la flotte paoline, le chébec "A Galeotta".

- **Evènement autour de L'Archéologie – mai 2023**

Ce mois sera dédié au thème : « Les étrusques en Corse ». Forte du succès de la première édition, cette seconde édition proposera une exposition, des conférences, et des ateliers jeune public de sensibilisation à l'archéologie. Ainsi il sera proposé au sein de la citadelle une série de conférences :

Conférence de Jean CASTELA « La Corse et les Corses dans les dynamiques du monde étrusque et de l'espace tyrrhénien », le jeudi 11 mai à 18h, citadelle d'Ajaccio. Cette conférence rentre dans le cadre de la convention entre l'Université de Corse et la ville d'Ajaccio.

- **Conférence de Laurent Vidal** Responsable scientifique d'opérations – Inrap Méditerranée/UMR 7268 – ADES « Anthropologie bioculturelle Droit Éthique et Santé »

- **Conférence de Federica Sacchetti** Chargée de la gestion patrimoniale et scientifique des Hautes-Alpes (Drac PACA/Service Régional de l'Archéologie).

A noter que l'exposition « Aio a Bordu di Galeotta » est prêtée par le réseau Canopé et n'engendre aucun frais pour la direction de la lecture publique

Pour le mois de l'archéologie, le coût des conférences est estimé à 650€ qui seront financés sur la ligne de crédit 537, votée en conseil municipal du lundi 27 mars 2023.

2/SPL AMETARRA :

- **Une résidence de création Arts visuels : 20 000 €**
- **Une résidence de création pour l'ouverture des douves : 150 000 €**
- **L'ouverture de la nouvelle guinguette**
- **Le maintien de 5 boutiques artisanales ou galeries d'exposition**
- **Le confortement de la maison du projet : 2 000 €**
- **Des actions de médiation avec différents publics : 12 000 €**
- **Communication : 11 000 €**
- **Petits travaux : 5 000 €**
- **L'accueil d'évènements privatisés**

3 actions ont fait l'objet d'appel à candidatures ou d'appels à création.

La nouvelle guinguette a fait l'objet d'un appel à candidature lancé le 18 novembre 2022. 6 candidats ont remis une proposition. Un jury, composé de 4 élus de la ville d'Ajaccio et de la SPL AMETARRA s'est tenu pour entendre la présentation des projets des différents candidats et classer les propositions. L'offre de Ghinghetta aiaccina, représentée par Laurent QUIRICI et Silanu ARMANI a été classée comme lauréat pour la qualité de son projet, appuyé sur une étude de marché et affichant des propositions culinaires variées et une diversité du programme événementiel. Par ailleurs, cette équipe a bien compris les enjeux liés au contexte et au projet global de la citadelle.

2 autres appels à création ont été lancés pour la création « arts visuels » et l'ouverture transitoire des douves. Des jurys seront constitués associant des élus de la ville, la DRAC, la collectivité de corse, la banque des territoires, des personnes expertes et la SPL AMETARRA.

Des évènements culturels et de médiation sont proposés sur toute l'année et auront pour thème la citadelle, son histoire (résistance, l'architecture militaire d'EL FRATINO) et la dimension méditerranéenne.

Par ailleurs, la convention d'occupation précaire avec l'Office Intercommunal du Tourisme (OIT) du pays ajaccien afin de permettre l'organisation de visites guidées hors périmètre sécurisé est proposée au renouvellement.

Enfin, une convention sera conclue entre la Ville et la SPL AMETARRA pour la mise à disposition du bâtiment de la Poudrière à titre gratuit, durant l'année 2023, renouvelable pour 2024. Ce bâtiment pourra accueillir les expositions et les évènements cités précédemment.

La soirée de promotion de la nouvelle programmation et de vernissage de l'exposition du FRAC est fixée au 8 juin 2023.

Par conséquent, des conventions d'occupation précaires sont proposées pour les programmes suivants :

Programme		Type de contrat	Redevance
Guinguette	Laurent QUIRICI et Silanu ARMANI – SAS GHINGHETTA	Convention d'occupation précaire jusqu'au 31 décembre 2023	650 € (terrasse) + 190 € (cuisine) + 60 € (réserve) = 900 € / mois + 5% du chiffre

			d'affaires
Lieu d'exposition et d'évènements	Ville d'Ajaccio	Convention d'occupation précaire de 1 an, renouvelable une fois	Pas de redevance
Visites guidées	Office intercommunal du tourisme du pays ajaccien	Convention d'occupation précaire de 1 an, renouvelable	Pas de redevance

Les tarifications sont conformes à l'avenant n°9 du traité de concession de cœur de ville.

Les conventions pour les boutiques artisanales et galeries d'exposition dans le bâtiment des canoniers seront proposées au renouvellement au conseil municipal du mois de juin 2023 après un bilan sur la 1re année d'activité.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De prendre acte du bilan d'activation 2022

D'approuver le programme d'activation « Hé Vivà 2023 » de la citadelle ;

D'approuver la convention d'occupation précaire pour la guinguette avec la SAS GHINGHETTA ;

D'approuver le renouvellement de la convention d'occupation précaire avec l'OIT ;

D'approuver la convention d'occupation précaire entre la Ville et la SPL AMETARRA pour le bâtiment de la Poudrière ;

De dire que les dépenses relatives à la programmation prises en charge par la ville sont inscrites au budget 2023 et imputées au chapitre 11, fonction 33

De prendre acte que les dépenses relatives à la programmation prise en charge par la SPL sont inscrites au bilan de la concession à hauteur de 200 000 € HT pour 2023

D'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-24

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la délibération n°2016/112 en date du 25 Avril 2016 ;

Vu la délibération n°2020/307 en date du 17 décembre 2020 ;

Vu la délibération n°2022/038 en date du 28 mars 2022 ;

Vu les documents annexés ;

Considérant la volonté de la ville d'Ajaccio de participer au programme d'actions culturelles de la citadelle

PREND ACTE

Du bilan du programme d'activation 2022 ;

APPROUVE

-Le programme « Hé Vivà 2023 » de la ville et de la SPL ;

-La convention d'occupation précaire pour la guinguette avec la SAS GHINGHETTA ;

-Le renouvellement de la convention d'occupation précaire avec l'OIT du pays ajaccien ;

-La convention entre la Ville d'Ajaccio et la SPL AMETARRA ;

DIT que

Les dépenses relatives à la programmation prises en charge par la ville sont inscrites au budget 2023 et imputées au chapitre 11, fonction 33

PREND

Acte que les dépenses relatives à la programmation prise en charge par la SPL sont inscrites au bilan de la concession à hauteur de 200 000 € HT pour 2023

AUTORISE

Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/050 - Gestion Fourrière Municipale : Approbation du principe du recours à une Délégation de Service Public.

Rapporteur : Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire

Le 30 septembre 2016, la Ville d'Ajaccio a conclu avec la SARL Andarelli Remorquage, une convention de Délégation de Service Public ayant pour objet l'exploitation de la fourrière automobile municipale d'Ajaccio.

Dans le cadre de cette convention, la Ville conserve le contrôle du service public concerné, et le délégataire est tenu de signaler à la Ville tout incident grave ou dysfonctionnement qui interviendrait, relatif à sa mission, afin que des solutions soient apportées, par la Ville ou le délégataire, le plus rapidement possible après que celui-ci ait été entendu.

Suite à la pandémie de Coronavirus ayant conduit au confinement de la population dès le 17 Mars 2020, ainsi qu'au décret de l'état d'urgence sanitaire le 23 Mars suivant, et eu égard aux difficultés d'exploitation persistantes rencontrées par le délégataire dans la période suivant la levée du confinement, la Ville s'était vu contrainte de conclure deux avenants à la convention, en vue d'adapter les conditions d'exploitation de la fourrière sur une période déterminée dans la stricte application des articles R 3135-1 à R 3135-9 du Code de la Commande Publique, et de la jurisprudence du Conseil d'Etat, sans en modifier l'objet, et sans faire évoluer de manière substantielle l'équilibre économique du contrat tel qu'il résulte de ses éléments essentiels.

Afin d'identifier et d'intégrer de manière précise les éventuelles modifications à apporter au cahier des charges de la prochaine délégation pour une gestion optimale du service délégué, la Ville, conformément aux dispositions de l'article 36 du Décret n° 2016- 86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession a donc prolongé la délégation en cours pour une durée de six mois, jusqu'au 30 Avril 2023.

Compte tenu du délai nécessaire pour la mise en place d'une procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution d'un contrat de délégation de service public, et, en application des articles L 1411-1 et L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le principe du recours à une délégation de service public pour gérer la fourrière automobile municipale après avoir pris connaissance du rapport présentant les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale.

D'approuver le rapport de présentation concernant les principales caractéristiques de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale.

D'autoriser le maire à engager toutes démarches, et à prendre toutes décisions utiles à

l'exécution de la présente délibération, pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale, conformément aux dispositions des dispositions du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Vu, la Loi n° 92-125 du 6 Février 1992 dite loi ATR,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1411-1 et suivants
Vu, l'article L 1121-3 du Code de la Commande Publique
Vu, le Décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatif aux contrats de concession,
Vu, l'Ordonnance n° 2020-319 du 25 Mars 2020,
Vu, l'Ordonnance n° 2020-460 du 22 Avril 2020 complétant l'Ordonnance précédente,
Vu, la délibération n°2020-056 du 8 Juin 2020 portant création et composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.
Vu, la délibération N°2023/009 du 15 février 2023 ;
Vu, l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 20 mars 2023 ;
Vu, le rapport présentant les caractéristiques des prestations devant être assurées par le délégataire

APPROUVE

Le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale.

APPROUVE

Le rapport de présentation concernant les principales caractéristiques de la délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale.

AUTORISE

Le maire à engager toutes démarches, et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public pour la gestion de la fourrière automobile municipale, conformément aux dispositions des dispositions du Code de la Commande Publique et du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/051 - Désignation des représentants de la commune d'Ajaccio au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées - CLECT

Rapporteur : Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué

Par délibération n° 2020/080 en date du 23 juillet 2020, le conseil communautaire a mis en place la commission chargée d'évaluer les transferts de charges : CLECT.

Il revient à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale de procéder à la création de la CLECT, d'en déterminer la composition.

La composition arrêtée prévoit la désignation de 5 représentants de la commune d'Ajaccio.

Il appartient à chaque conseil municipal de désigner ses représentants au sein de cette instance intercommunale.

En conséquence,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

de désigner 5 conseillers municipaux représentant la commune au sein de la CLECT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

DESIGNE

5 conseillers municipaux représentant la commune au sein de la CLECT :

- Monsieur Pierre Pugliesi
- Monsieur Alexandre Farina
- Madame Annie Sichi
- Madame Caroline Cortichiatto
- M. Jean-François Lucioni

VOTE

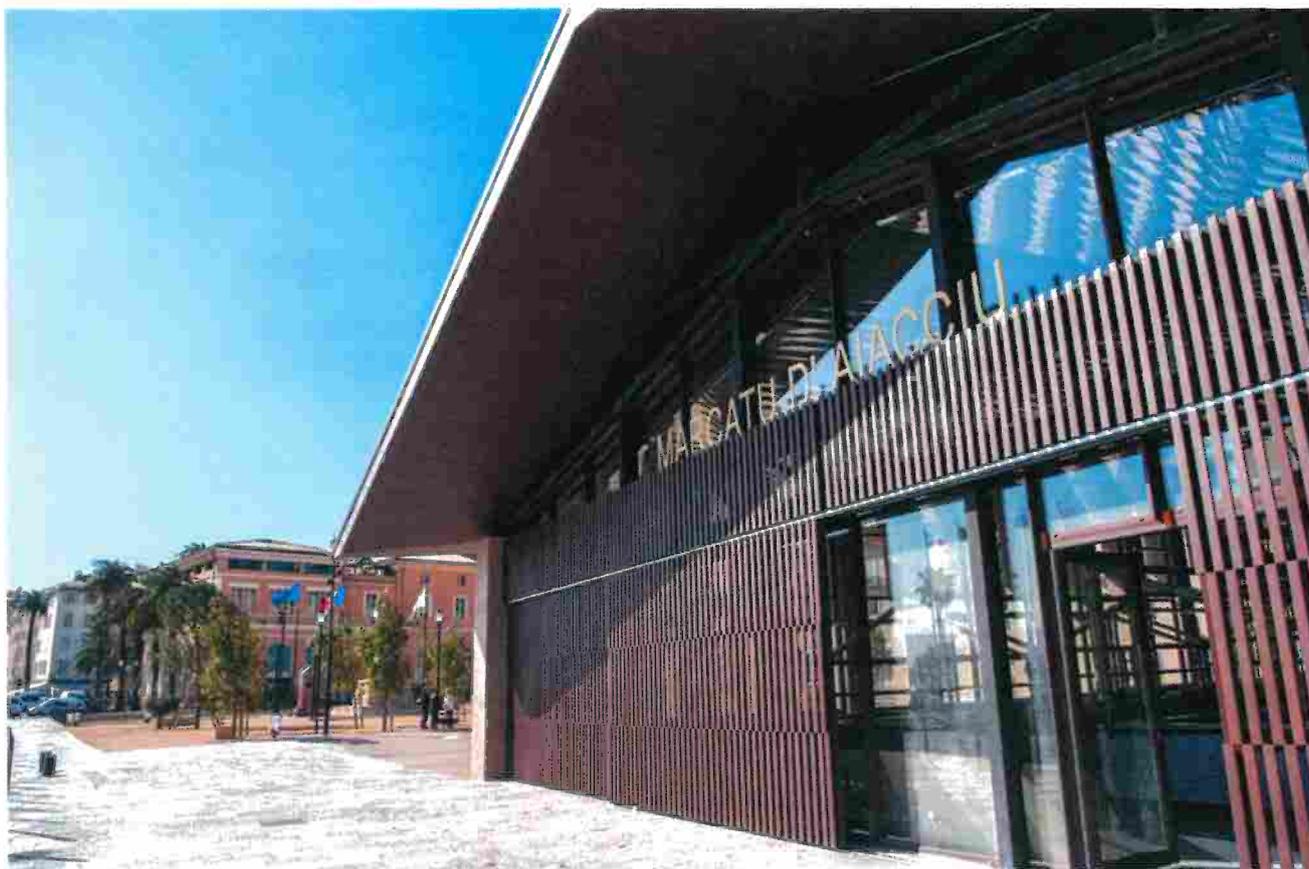
Par 46 voix pour, 1 abstention.

Abstention(s) : Etienne Bastelica.

2023/052 - Modifications relatives à l'opération de travaux d'amélioration prévus Halle des Marchés, Place Campinchi ainsi qu'à son plan de financement

Rapporteur : Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué

Après presque deux ans de fonctionnement, la Halle Campinchi comprenant un marché couvert et une halle fermée nécessite des travaux d'optimisation, afin d'améliorer les conditions de travail des commerçants et des agents municipaux en charge de cette structure.



Etat des lieux

Les besoins recensés en relation avec les exploitants sont de plusieurs types :

- Un parking est présent sur le côté de la halle pour les commerçants et agents en charge de la structure. Afin de sécuriser cet espace, la motorisation avec contrôle d'accès du portail existant est nécessaire.
- Différents travaux électriques sont nécessaires pour optimiser et fiabiliser le fonctionnement des bornes de sol, permettant aux exposants de s'alimenter en courant électrique. Une borne doit être remplacée complètement.
- Des alarmes techniques sont présentes et nécessitent un report type GSM afin de prévenir le personnel en astreinte en cas de panne, notamment pour les équipements destinés à la conservation des denrées (chambres froides notamment).
- Différents travaux de métallerie sont nécessaires : garde-corps contre le risque de chute sur la zone vivier, barres de seuil pour canaliser les eaux de ruissellement, pupitre inox pour les clients zone poisson.

La pose de vitrage sécurit est nécessaire pour contenir la glace en extrémité des bancs à poissons.

Projet et interventions envisagées :

Les travaux envisagés dans ce projet sont les suivants :

- Installation d'un portail motorisé pour le parking commerçant
- Travaux électriques
- Travaux de report d'alarmes techniques
- Travaux de métallerie
- Travaux de pose de vitrages sécurit

Les modifications concernant les frais des travaux sont les suivantes :

Anciennes prestations prévues :

- Travaux de pose de films solaires sur verrière et façade : 40.000 € HT,
- Travaux de pose de pics à pigeons : 27.000 € HT,
- Travaux d'installation d'une motorisation avec contrôle d'accès : 7.000 € HT,
- Divers travaux d'accompagnement (tranchées, percements, peintures...) : 3.000 € HT

Soit un montant total de : 77.000 eur HT (soixante-dix-sept mille euros HT).

Prestations envisagées actuellement :

- Travaux d'installation d'une motorisation avec contrôle d'accès : 7.000 eur HT,
- Travaux d'électricité inclus report d'alarme : 18.000 eur HT,
- Travaux de métallerie et vitrerie : 22.000 eur HT,
- Divers travaux d'accompagnement (tranchées, percements, peintures...) : 3.000 eur HT
- Travaux de pose de pics à pigeons : 27.000 eur HT

Soit un montant total de : 77.000 eur HT (soixante-dix-sept mille euros HT). Le montant total de l'opération reste donc inchangé.

Les modifications concernant le plan de financement sont les suivantes :

Ancien plan de financement :

- Participation CDC (40% du montant HT) 30 800,00 € HT
- Participation Etat (40% du montant HT) .30 800,00 € HT
- Part communale (20% du montant HT) 15 400,00 € HT

Plan de financement actuel :

- Participation CDC (40% du montant HT) 30 800,00 € HT
- Part communale (60% du montant HT) 46 200,00 € HT

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les modifications relatives aux nouvelles prestations prévues concernant les travaux de la halle des marchés ;

D'approuver les modifications relatives au plan de financement de ladite opération ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité De Corse

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Alexandre Farina, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

APPROUVE

Les modifications relatives aux nouvelles prestations prévues concernant les travaux de la halle des marchés

APPROUVE

Les modifications relatives au plan de financement de ladite opération

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la Collectivité De Corse

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/053 - Charte de bonnes pratiques d'entretien pour la préservation des plages du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno

Rapporteur : Madame Caroline Corticchiato, Adjointe déléguée

Natura 2000 est un programme européen qui regroupe un ensemble de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats naturels.

L'objectif du réseau Natura 2000 est de préserver la biodiversité au niveau européen en protégeant les habitats naturels et les espèces qu'ils abritent.

Il repose sur deux directives, qui interviennent localement sur deux zones géographiques distinctes :

- la directive « Oiseaux » (1979), intervient sur les Zones de Protection Spéciales (ZPS) ;
- la directive « Habitats, faune, flore » (1992) intervient sur les Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

S'agissant d'une organisation en réseau basé sur une politique contractuelle, l'objectif de la démarche Natura 2000 n'est pas uniquement de créer un espace protégé, mais également d'associer les acteurs des sites Natura 2000 afin de promouvoir un développement durable qui privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée qui tient compte des préoccupations économiques et sociales.

Organisation

Les sites Natura 2000 sont gérés via des documents de gestion appelés DOCOB, lesquels définissent des mesures de gestion (fiches actions) dans un objectif de conservation de la biodiversité.

Des réunions de suivi de l'animation mises en place sur ces sites, appelées Comités de Pilotage (COFIL), sont réalisées à la fin de chaque cycle d'animation qui dure en moyenne 3 ans.

Les COFILs rassemblent les acteurs des sites Natura 2000, membres du COFIL (élus, usagers, structures étatiques, collectivités, etc.) et désignent une structure porteuse qui met en œuvre le DOCOB et une structure animatrice qui met en œuvre les actions.

Pour le site Natura 2000 FR 9402012 de Capo di Feno, la structure porteuse est la Ville d'Ajaccio, la Présidente du COFIL est Madame Caroline CORTICCHIATO, 2^e adjointe au Maire, déléguée à l'Excellence environnementale, la structure animatrice est la Collectivité de Corse.

Le site Natura 2000 FR 9402012 de Capo di Feno dispose d'un DOCOB approuvé en 2011.

Les enjeux du site de Capo di Feno

D'une superficie de 1485 ha, le site Natura 2000 de Capo di Feno a été désigné par arrêté ministériel en date du 25 mars 2011 au titre de la directive européenne habitats Faune/Flore. Il est subdivisé en 3 parties :

- Le « secteur Capo di Feno » au nord comprend une formation de chênes verts remarquable ainsi qu'un maquis littoral,
- La grande plage de l'anse de Minaccia, appelée grand Capo, partie centrale du site, comprend une zone humide au nord avec un fourré à *Tamaris africana* et plus au sud, présente une remarquable dune en arrière-plage avec plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire,
- Le « secteur de Cala di Reta » au sud-ouest comprend une forêt à *Olea* et *Ceratonia*,

Le site abrite 12 habitats d'intérêt communautaire, 3 espèces animales d'intérêt communautaire, 22 espèces végétales d'intérêt communautaire (dont 1 prioritaire). Certaines espèces, telle la

Tortue d'Hermann, le Porte-queue de Corse ou le Silène velouté sont des figures emblématiques de la biodiversité Corse.

Les actions de préservation réalisées ou en cours de réalisation correspondent à des objectifs, qui s'inscrivent eux-mêmes dans 3 enjeux identifiés :

- Conservation des habitats et espèces communautaires ;
- Conservation du patrimoine naturel et des paysages ;
- Accueil des activités récréatives dans le respect du patrimoine naturel et bâti et des prérogatives des ayants droit.

Dans ce contexte, une charte de bonnes pratiques porte sur la gestion des posidonies, et par extension sur la gestion des déchets et les bons gestes à adopter afin de préserver la plage et l'arrière-plage.

La charte de bonnes pratiques d'entretien pour la préservation des plages du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno

La charte Natura 2000 proposée a pour objet de mieux organiser la gestion des plages entre les différents acteurs et partenaires.

C'est également un outil de pédagogie et de communication sur les bonnes pratiques auprès des acteurs et du grand public.

La charte de bonnes pratiques d'entretien pour la préservation des plages du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno qui est proposée est annexée à ce présent rapport.

La plage de Capo di Feno est actuellement nettoyée par la Ville d'Ajaccio exclusivement manuellement :

- 2 à 3 fois par mois en saison basse (entre octobre et mai)
- 2 à 3 fois par semaine en saison haute (entre juin et septembre).

Ce site a fait l'objet d'une expérimentation de nettoyage avec assistance animale entre avril et septembre 2022.

Une grande opération de nettoyage s'est également déroulée le 2 septembre 2022 regroupant les agents et saisonniers de la direction de l'environnement de la Ville d'Ajaccio, le maître asinier prestataire en assistance animale, l'animateur Natura 2000 de la CDC et les gardes du littoral, le personnel de la Mission Patrimoine et Biodiversité de la DDT, le personnel du Conservatoire du Littoral et les bénévoles de l'association Corsica Clean Nature.

La ville d'Ajaccio amène progressivement des changements dans le nettoyage de ses plages en limitant le nettoyage mécanique au profit du nettoyage manuel, en se faisant accompagner dans ses démarches par Rivage de France (Conseil, expertise, formation, etc.) ou en faisant des expérimentations comme le nettoyage avec assistance animale.

En signant cette charte, la Ville d'Ajaccio s'engage officiellement dans des méthodes d'entretien exemplaires, permettant de préserver la biodiversité :

- organiser le nettoyage manuel de la plage au moins une fois par semaine ;
- ne pas endommager la dune lors des interventions (mécaniques ou autre) ;
- ne pas enlever les banquettes de posidonies présentes sur la plage et, en cas d'échouage massif, les déplacer à condition de les laisser sur site.

En signe d'une volonté alignée et conjuguée sur la gestion du littoral et la préservation des plages, il est proposé que la charte de bonnes pratiques d'entretien pour la préservation des plages du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno soit signée de manière tripartite par les représentants de la Ville d'Ajaccio, la Collectivité de Corse et la Préfecture. Elle sera ensuite proposée à signature des acteurs socioprofessionnels qui s'engageront ainsi de manière officielle dans les bonnes pratiques de gestion de la plage de Capo di Feno.

Première charte de bonnes pratiques Natura 2000 signée en Corse, elle aura notamment valeur d'exemplarité dans la gestion des posidonies à l'échelle régionale.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'émettre

un avis favorable à la charte de bonnes pratiques d'entretien pour la préservation des plages du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno.

D'autoriser

la signature de la charte de bonnes pratiques d'entretien pour la préservation des plages du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Caroline Corticchiato, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Vu la délibération n° 2007_6 émettant un avis favorable à la proposition d'inscription de la zone de Capo di Feno au réseau écologique européen dit « Natura 2000 »,

Vu les COPILs du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno du 1er octobre 2015 et du 15 décembre 2021 désignant la Ville d'Ajaccio comme structure porteuse et les représentants de la Ville d'Ajaccio Présidents du COPIL,

Vu le DOCOB du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno approuvé par arrêté préfectoral n°2011-216-005 du 4 août 2011,

Considérant, l'intérêt général, environnemental, scientifique, socio-économique, culturel et éducatif que revêt ce projet,

EMET UN AVIS FAVORABLE A

La charte de bonnes pratiques d'entretien pour la préservation des plages du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno.

AUTORISE

Monsieur le Maire à entreprendre les démarches utiles à la charte de bonnes pratiques d'entretien pour la préservation des plages du site Natura 2000 FR9402012 de Capo di Feno et à signer tous les actes et documents se rapportant à cette affaire.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/054 - Modification du plan de financement du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires

Rapporteur : Madame Caroline Corticchiato, Adjointe déléguée

Lors de la séance du 29 novembre 2021, il a été proposé un plan de financement pour le l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux de la ville.

Le plan de financement a été modifié suite à des contraintes opérationnelles.

À ce jour, 2 sites feront l'objet de travaux en 2023 :

- Le groupe scolaire Salines 6
- Le groupe scolaire des Cannes

Les coûts des travaux prévus pour 2023 sont les suivants :

Travaux	Coût € HT
Isolation + Étanchéité	290 273 €

Mise en place de panneaux PV	150 000 €
Total	440 273 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à modifier le plan de financement de la délibération N°2021/315 en date du 29 novembre 2021 ainsi que de solliciter la collectivité de Corse selon le plan de financement suivant

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	88 054.60 €	20%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	176 109.20 €	40%
DSIL	176 109.20 €	40 %
TOTAL	440 273 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Caroline Corticchiato, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Autorise

Monsieur le Maire à modifier le plan de financement de la délibération N°2021/315 en date du 29 novembre 2021 ainsi que de solliciter la collectivité de Corse selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	88 054.60 €	20%
Collectivité de Corse – Dotation quinquennale	176 109.20 €	40%
DSIL	176 109.20 €	40 %
TOTAL	440 273 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/055 - Aide à l'équipement du musée numérique des Jardins de l'Empereur

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée

Depuis l'ouverture de la structure en janvier 2023, le musée numérique des Jardins de l'Empereur a connu un succès immédiat. Ces premières semaines de fonctionnement ont permis de constater

que l'expérience immersive que propose la réalité virtuelle serait un plus. Le musée numérique souhaiterait donc compléter son équipement en faisant l'acquisition de casques de réalité virtuelle (RV). Cela lui permettrait aussi de diversifier son offre et d'attirer tous types de publics, en particulier les adolescents.

Le coût d'achat des casques VR a été chiffré à 2292 € HT.

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

- Collectivité de Corse : 1375 € HT (60 %)
- Ville : 917 € HT (40 %)

La subvention de la Collectivité de Corse est sollicitée auprès de sa direction de la Culture (service des Arts Plastiques et Visuels), dans le cadre de l'aide aux lieux de programmation d'expositions en arts plastiques et visuels.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès de la Collectivité de Corse pour compléter l'équipement supplémentaire du musée numérique des Jardins de l'Empereur.

D'autoriser le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ces demandes.

De dire que les crédits sont inscrits au BP 2023, chapitre 21

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

DECIDE

D'autoriser la demande de subvention au titre de l'équipement du musée numérique des Jardins de l'Empereur.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à cette demande.

DIT

Que les crédits sont inscrits au BP 2023, chapitre 21

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/056 - Conservatoire Henri Tomasi - Avenant n°2

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée

La délibération n°2017/214 en date du 25 septembre 2017, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mandat à la SPL AMETARRA pour la réalisation du Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique Henri Tomasi.

La délibération n°2020/317 en date du 17 décembre 2020, le Conseil Municipal a modifié la délibération n°2017/213 afin de valider la création du projet de Centre de Ressources Musical Numérique, le nouveau coût et plan de financement de cette opération.

La délibération n°2021/186 en date du 26 avril 2021 a eu pour objet d'adopter l'avenant n°1 à la convention de mandat ayant pour objet de réviser le coût de l'opération, la rémunération de la SPL AMETARRA à hauteur de 4.5% du coût de l'opération, de revoir les modalités de règlement des rémunérations, ainsi que les modalités de versement de l'avance et solde des travaux, et enfin d'actualiser le calendrier prévisionnel.

L'objet du présent rapport est de réviser la convention de mandat au vu de l'avancement des travaux du Conservatoire. Les modifications prévues dans le cadre de l'avenant n°2 portent sur les éléments suivants :

En premier lieu il s'agit de modifier **la durée du mandat**. En effet, compte tenu du retard pris dans l'avancement des travaux dû aux retards lors de l'attribution des marchés, la fin du mandat est prévue au 31/12/2025, pour une levée des réserves des travaux fixée à fin janvier 2025.

Ensuite, il convient de modifier le **montant total des dépenses engagées par le mandataire**. Il est à noter que le surcoût est lié à la hausse des coûts des matériaux ceci étant lié aux index de construction dans les bâtiments, ainsi qu'aux aléas géotechniques identifiés en phase travaux.

D'autre part, concernant **la rémunération**, considérant que la rémunération est calculée sur la base d'un taux de 4.5 % appliqué au montant hors taxe total de l'opération avant révision des prix soit 8 849 298 € et considérant qu'un forfait annuel supplémentaire de 30 000 € HT prévu à compter de janvier 2024 pour répondre aux prolongations de délais de suivi de chantier, le montant de rémunération doit être révisée à hauteur de 549 862,14 € TTC au total.

Enfin, il s'agit de modifier la répartition prévisionnelle annuelle des paiements du fait de la révision des montants de dépenses engagées ainsi que du montant de la rémunération.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver l'avenant n°2 à la Convention de Mandat Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique Henri Tomasi

D'approuver le plan de financement attaché

D'autoriser la ville à solliciter toutes les aides financières relatives à la présente opération

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Vu la délibération n°2017/214 en date du 25 septembre 2017 approuvant la convention de mandat à la SPL AMETARRA pour la réalisation du Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique Henri Tomasi.

Vu la délibération n°2020/317 en date du 17 décembre 2020, validant la création du projet de Centre de Ressources Musical Numérique, le nouveau coût et plan de financement de cette opération.

Vu la délibération n°2021/186 en date du 26 avril 2021 adoptant l'avenant n°1 à la convention de mandat ayant pour objet de réviser le coût de l'opération, la rémunération de la SPL AMETARRA à hauteur de 4.5% du coût de l'opération, de revoir les modalités de règlement des rémunérations,

ainsi que les modalités de versement de l'avance et solde des travaux, et enfin d'actualiser le calendrier prévisionnel.

Approuve l'avenant n°2 à la convention de mandat du Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique Henri Tomasi,

Approuve le plan de financement attaché,

Autorise la ville à solliciter toutes les aides financières relatives à la présente opération,

Interventions

M. Farina : « Merci, nous allons profiter de la présence du directeur général des services techniques, Monsieur Folacci, justement pour faire un petit point d'avancement sur les travaux. »

M. Folacci : « Merci Monsieur le premier adjoint, donc effectivement c'est un dossier qui a eu un peu de mal à démarrer puisqu'il y a eu des difficultés pour l'attribution des différents lots. Il y a 16 lots techniques. L'année 2021 avec contexte un peu particulier, les augmentations de prix, les négociations ont fait que les attributions ont un peu trainé. Les travaux ont débuté en mars 2022, ils se déroulent conformément au planning prévisionnel avec un chantier de qualité qui est bien mené et des entreprises de qualité. Le gros œuvre est réalisé environ à 60% ou 70% et le bâtiment sera hors d'eau a priori au mois de juillet à l'été. La livraison est prévue à l'été 2024 avec certainement une période de réception de lever des réserves sur le dernier trimestre 2024 et donc une installation qui est possible en début d'année 2025. »

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/057 - Convention de partenariat entre l'Office Intercommunal de Tourisme et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts concernant la mise en place du passeport City pass pour l'année 2023.

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée

L'Office intercommunal de tourisme de la CAPA (OIT) a mis en place, en 2021, un projet de passeport prépayé avec pour objectif principal de promouvoir les différentes possibilités de découverte du Pays d'Ajaccio. (Musées, excursions, visites guidées...) et d'augmenter le temps de présence du visiteur dans le Pays d'Ajaccio et donc d'encourager leur mobilité et leur consommation dans notre territoire.

Ce pass est un forfait vendu par l'OIT sous forme de carte (ou dématérialisé dans un smartphone) incluant des entrées gratuites au sein du réseau des partenaires. D'une durée de 24h, 48h ou 72h. (ou 1J, 2J, 3J), le tarif de vente est corrélé à la durée ce qui motive le client à visiter davantage et à découvrir des sites qu'il n'avait pas prévus initialement.

Dans ce cadre Le Palais Fesch octroie le tarif réduit de 5 € à L'OIT pour la mise en œuvre du City pass. Pour chaque détenteur du city pass Pays d'Ajaccio se rendant au Palais Fesch -Musée des Beaux-arts, le tarif conventionné reversé par l'office de tourisme du Pays d'Ajaccio sera de 5€.

Ce partenariat se conduira jusqu'au 31 décembre 2023, il fera l'objet d'un bilan et d'une évaluation du dispositif présentés par l'Office de Tourisme. La révision des modalités financières

ou de gestion sera revue à cette occasion pour engager une nouvelle convention d'une durée d'un an.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser monsieur le maire :

A signer la convention relative au City pass avec l'Office Intercommunal du Tourisme de la CAPA pour l'année 2023.

A appliquer le tarif réduit de 5 € par visiteur dans le cadre du City pass

A percevoir les sommes liées aux ventes du City pass qui seront intégrées aux recettes du Palais Fesch.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Considérant l'importance du développement touristique, économique et culturel de la Ville, La ville d'Ajaccio souhaite mettre en œuvre une convention de partenariat entre l'Office intercommunal de tourisme et le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts concernant la mise en place d'un passeport prépayé dénommé City pass afin d'encourager la découverte de la Ville et du territoire ajaccien.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser monsieur le maire :

A signer la convention relative au City pass avec l'Office Intercommunal du Tourisme de la CAPA pour l'année 2023.

A appliquer le tarif réduit de 5 € par visiteur dans le cadre du City Pass

A percevoir les sommes liées aux ventes du City pass qui seront intégrées aux recettes du Palais Fesch.

Interventions

Mme Combette : « Merci Monsieur le premier adjoint, juste une petite intervention pour préciser que nous sommes assez fières parce que nous sommes toujours les seuls en Corse à détenir ce city pass. Fières, mais un petit peu étonnés quand même pour une région très touristique. Je ferai juste un petit bilan, nous avons vendu 400 City pass l'année dernière pour une première année de mise en place et nous avons déjà commencé à en vendre depuis la semaine dernière avec le lancement de l'opération « à chacun son printemps au pays d'Ajaccio » nous approchons déjà la centaine de city pass vendus. Nos partenaires, dont bien sûr fait partie le musée, sont ravis puisqu'ils vendent beaucoup de leurs activités grâce à ce City pass. »

M. Farina : « Merci. Lancement auquel j'ai pu assister, qui augure de très belles choses. »

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/058 - Dépôt d'une copie d'après Francesco Albane, La Toilette de Venus, au château de Carrouges en Normandie

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée

Le Centre des Monuments Nationaux a entrepris la restauration de la chambre de Jacques Le Veneur au château de Carrouges.

Le décor date du début du XVII^e siècle. Cette pièce avec ses lambris peints et sculptés et sa grande cheminée sculptée et ornée est un des fleurons du patrimoine normand.

Jacques Le Veneur, comte de Carrouges, était un grand amateur d'art, en particulier italien. Il fit le voyage en Italie et séjourna à Bologne. Il était un proche de l'Albane et devient même le parrain de l'un des enfants du peintre. Il fit l'acquisition de trois tableaux de l'Albane qui sont aujourd'hui au château de Fontainebleau (*Neptune et Amphitrite ou L'Allégorie du Monde Marin* ; *Apollon et Mercure ou L'Allégorie du Monde Céleste* et *Cybèle et les Saison ou L'Allégorie de la Terre*).

Pour cela, la demande de dépôt du tableau de la collection Fesch est tout à fait pertinente. De plus, ce tableau est une copie dans un mauvais état de conservation, mais protégé par un cartonnage qui masque presque toute la face (Châssis cassé, toile trouée, perte de matière...).

Le tableau n'est pas dans les priorités des projets de restauration et ne le sera pas pendant des années (cela coûterait en moyenne 7 000€).

D'où l'importance de ce dépôt puisque le Centre des Monuments Nationaux prendra à charge la restauration complète du tableau, son encadrement, son transport et son assurance ; son exposition permettra en même temps le rayonnement de la collection Fesch.

Afin de sauver un tableau et l'exposer au public, le Palais Fesch souhaiterait consentir à ce dépôt.



IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser la restauration et le dépôt du tableau La toilette de venus d'après Francesco Albane auprès du Centre des Monuments nationaux afin qu'il soit restauré et exposé au Château de Carrouges.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Le Centre des Monuments Nationaux vient de solliciter le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts afin de demander le dépôt pour une durée de 5 années, renouvelable après accord des deux parties, d'une œuvre de la collection Fesch.

Le tableau en question est une copie d'après Francesco Albane, *La toilette de Vénus* (MFA 852.1.23) afin de l'exposer au Château de Carrouges en Normandie.

Le centre des Monuments Nationaux prendra à charge la restauration complète du tableau, son encadrement, son transport et son assurance ; son exposition permettra en même temps le rayonnement de la collection Fesch.

AUTORISE

La restauration et le dépôt de l'œuvre de La Toilette de Venus d'après Francesco Albane auprès du Centre des Monuments Nationaux pour son exposition au sein du Château de Carrouges en Normandie.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/059 - Modifications règlement intérieur - Espace diamant

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée

La Ville d'Ajaccio est propriétaire et gestionnaire de l'Espace Diamant. Cet outil sert à la programmation artistique et culturelle de la Ville, et est ouvert aux acteurs locaux et à ceux hors du territoire local qui contribuent au dynamisme culturel et à l'animation de la cité.

Outre la saison de spectacle vivant, ce lieu accueille tout au long de l'année presque quotidiennement des manifestations diverses et variées telles que des projections, expositions et conférences.

Cet espace est aussi mis à disposition ou loué auprès d'associations culturelles ou caritatives, mais aussi auprès de porteurs de projets privés.

Les services municipaux et les partenaires institutionnels (rectorat, conservatoire, université de corse, rézo, etc....) bénéficient également de cette structure pour y organiser diverses manifestations.

Les organisateurs de manifestations seront invités à prendre connaissance de ce nouveau règlement et à le signer avant toute mise à disposition.

La présente délibération vise à détailler les modifications de nouveau règlement intérieur. Il a pour objet de fixer les conditions générales de mise à disposition et d'utilisation de l'Espace Diamant et de ses équipements.

Pour rappel, l'espace Diamant est une structure à vocation culturelle et artistique qui a ouvert ses portes en mars 2010. L'adoption de son règlement intérieur date de la délibération du conseil municipal du jeudi 29 avril 2010 et n'a depuis jamais été modifié, notamment pour la partie relative à l'auditorium.

Celui-ci doit être réactualisé au regard de l'évolution des moyens techniques, de restructurations des espaces, mais aussi des modifications d'organisations internes au sein de la Direction de la Culture.

La proposition de ce nouveau règlement intérieur s'inspire pour majeure partie de l'ancien.

Les modifications apportées concernent essentiellement les parties suivantes :

1. Article 1 : PRESENTATION DES CONDITIONS GENERALES DE MISE A DISPOSITION
 - Les caractéristiques de l'Espace Diamant – 1-1
 - Les critères de mise à disposition – 1-2
2. Article 2 : PROCEDURE DE RESERVATION ET ETABLISSEMENT DES CONTRATS
 - Les procédures de réservation, de convention et de paiement – 2-3
3. Article 3 : MODALITES D'UTILISATION DE L'ESPACE DIAMANT
 - Les règles relatives à la régie technique – 3-5
 - Les règles relatives à la mise à disposition des agents techniques et du matériel- 3-5
4. ARTICLE 4 : CONSIGNES DE SECURITE
 - Les règles relatives au respect de l'hygiène et de la sécurité du lieu – 4-1

Le projet de nouveau règlement est présenté en annexe.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver

la proposition de modification du règlement intérieur de l'Espace Diamant.

D'adopter

le nouveau règlement intérieur de l'espace diamant

D'autoriser

le Maire à signer tous actes administratifs et documents relatifs à cette modification.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Considérant la volonté de la Ville d'Ajaccio de proposer un règlement intérieur d'utilisation de son principal équipement culturel

AUTORISE

La modification du règlement intérieur de l'Espace Diamant

ADOpte

Le nouveau règlement intérieur de l'Espace diamant

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette modification

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/060 - Modification des plans de financements relatifs aux demandes de subventions 2023 portées par la Direction du Patrimoine, et ce, afin d'intégrer la possibilité nouvelle de valoriser les montants de dépenses en « TTC ».

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée

L'objet est de modifier les plans de financements des délibérations portant sur les demandes de financements 2023 portées par la Direction du Patrimoine. La Collectivité de Corse ayant accepté de valoriser des montants de dépenses en « Toutes Taxes Comprises » et non plus en « Hors Taxes », il convient de modifier les données en valoriser les montants sur cette nouvelle base.

Les délibérations objets de la demande de modification sont les suivantes :

- Délibération n°2022/211 relative aux **actions de médiation culturelle** du Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts.

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 123 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 61 500 €

Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **61 500 €**

- Délibération n°2022/216 relative à la **recherche**, « programmation Scientifique 2023 Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts »

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 6 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 3 000 €

Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **3 000 €**

- Délibération n°2022/240 relative aux **éditions** des chefs d'œuvres du Musée et cardinal Fesch,

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 45 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 22 500 €

Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **22 500 €**

- Délibération n°2022/242 relative au programme d'actions en faveur du patrimoine dans le cadre du **Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire**,

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 44 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 22 000 €

Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **22 000 €**

- Délibération n°2022/214 relative à « l'exposition temporaire estivale du Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts « Le prince Napoléon et les arts », du 30 juin au 2 octobre 2023 », **exposition Jérôme Bonaparte dit « Plon Plon ».**

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 393 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 196 500 €
Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **196 500 €**

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER les différentes modifications afférentes aux délibérations :

- n°2022/211
- n°2022/216
- n°2022/240
- n°2022/242
- n°2022/214

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs sur la base de ces nouveaux plans de financements.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Vu, le code du Patrimoine LIVRE IV, Art. L.410-1, L. 441-2

Vu, le code du patrimoine, modifié par la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

Vu, l'ordonnance numéro 2004-178 du 20 février 2004, validée par l'article 78 de la loi du 9 décembre 2004

Considérant que selon le code du Patrimoine LIVRE IV, La politique de médiation culturelle du Palais Fesch-Musée des Beaux-Arts a pour but de rendre accessible ses collections publiques et les faire découvrir au plus grand nombre de personnes. Le croisement des publics, entre différentes disciplines artistiques, permet également de s'adresser à différentes typologies de public.

Considérant que l'exposition intitulée Le Prince Napoléon Ier les Arts, présentée au Palais Fesch-musée des Beaux-arts durant la période estivale 2023 revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

CONSIDERANT que la programmation éditoriale en faveur de la recherche scientifique sur les collections des musées de France et leur mise en valeur au travers aussi d'éditions grand public revêtent un intérêt fondamental pour l'éducation et la diffusion, de l'éducation et de la connaissance en répondant aux missions fondamentales des musées de France.

Vu la convention tripartite Etat, Collectivité de Corse et Ville d'Ajaccio définissant les grands axes de la politique patrimoniale dans le cadre du label Ville et pays d'Art et d'Histoire

CONSIDERANT Que la programmation en faveur du patrimoine revêt un intérêt public et est organisée en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public.

APPROUVE

Les différentes modifications afférentes aux délibérations suivantes :

- Délibération n°2022/211 (Actions de médiation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts – année 2023)
- Délibération n°2022/214 (Exposition temporaire estivale du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts « Le prince Napoléon et les arts », du 30 juin au 2 octobre 2023)
- Délibération n°2022/216 (Programmation Scientifique 2023 Palais Fesch-musée des Beaux-Arts)
- Délibération n°2022/240 (Palais Fesch et le tome I des recherches menées autour de la Collection Fesch par Carole Blumenfeld)
- Délibération n°2022/242 (Programme d'actions en faveur du patrimoine pour l'année 2023 dans le

cadre du Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire)

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs selon les plans de financements suivants :

Délibération n°2022/211 relative aux actions de médiation culturelle du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts.

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 123 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 61 500 €

Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **61 500 €**

Le Maire à signer tous les actes administratifs et à passer tous les contrats relatifs à l'ensemble de cette programmation ;

Le maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse et de tout autre organisme ou institution.

DIT

Que les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2023 en dépenses fonction 314 au chapitre 011

Délibération n°2022/214 relative à « l'exposition temporaire estivale du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts « Le prince Napoléon et les arts », du 30 juin au 2 octobre 2023 », exposition Jérôme Bonaparte dit « Plon Plon ».

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 393 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 196 500 €

Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **196 5000 €**

à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

à recevoir du mécénat dans le cadre de cette exposition et son catalogue tant en numéraire qu'en nature ;

DIT

que le budget relatif à cette exposition et son catalogue est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2023 en dépenses chapitre 011 fonction 314

- **Délibération n°2022/216 relative à la recherche, « programmation Scientifique 2023 Palais Fesch-musée des Beaux-Arts »**

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 6 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 3 000 €

Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **3 000 €**

à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

DIT

que le budget relatif à cette programmation sera proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2023 en dépenses chapitre 011 fonction 314

Délibération n°2022/240 relative aux éditions des chefs d'œuvres du Musée et cardinal Fesch,

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 45 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 22 500 €

Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **22 500 €**

La programmation éditoriale scientifique du Palais Fesch-musée des Beaux-Arts par l'édition des ouvrages portant sur l'histoire de la dispersion de la collection du Cardinal Fesch (2 tomes) et sur la présentation des chefs-d'œuvre du Palais Fesch, et le plan de financement ci-dessous :

-à signer tous documents relatifs à cette programmation éditoriale.

-à solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi qu'auprès de tout organisme susceptible d'apporter un financement.

à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation éditoriale tant en numéraire qu'en nature.

DIT

que les crédits relatifs à la programmation éditoriale 2023 seraient proposés à l'inscription budgétaire du budget primitif 2023, fonction 314, chapitre 011

Délibération n°2022/242 relative au programme d'actions en faveur du patrimoine dans le cadre du **Label Ville et Pays d'Art et d'Histoire**,

Le plan de financement est modifié comme suit :

Montant total : 44 000 € TTC

Ville d'Ajaccio 50% : 22 000 €

Collectivité de Corse (50% du montant TTC) : **22 000 €**

à signer tous les documents relatifs à cette programmation.

à demander des subventions auprès de la Collectivité de Corse ainsi que du Ministère de la Culture, et à tout organisme susceptible d'apporter un financement ;

à recevoir du mécénat dans le cadre de cette programmation tant en numéraire qu'en nature ;

DIT

que le budget relatif à la programmation culturelle 2023 du Patrimoine VPAH, est proposé à l'inscription budgétaire du budget primitif 2023, fonction 314 en dépenses chapitre 011

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/061 - Participation de la Ville d'Ajaccio au tournoi d'échec, seconde édition "Échecs et Pat."

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée

Il est proposé au conseil municipal de renouveler le partenariat entre la ligue corse d'échecs et la ville d'Ajaccio pour la seconde édition du tournoi « Echecs et pat. » ; opération créée en 2022 par la ligue à l'occasion de la commémoration des 530 ans de la pose de la première pierre à la citadelle en 1492.

En effet, pour cet anniversaire, la ligue corse d'échecs, au travers de l'échecs club ajaccien, avait proposé d'organiser en partenariat avec la direction des patrimoines et le Palais Fesch musée des Beaux-Arts, un tournoi intitulé « Echecs et Pat ».

Sur une journée, ce tournoi avait réuni au palais des congrès environ quatre cents enfants des classes de CM1 et CM2 de la ville.

Face à ce succès, la ligue corse a souhaité renouveler cette opération dans une deuxième édition qui aura lieu le lundi 22 mai 2023. Le fameux trophée « Napoléon », aujourd'hui fièrement gardé par l'école du Loretto, sera ainsi remis en jeu.

La ville d'Ajaccio souhaiterait s'inscrire à nouveau dans cette démarche en proposant de faire découvrir aux enfants, à travers des ateliers variés, les richesses de notre histoire et de notre patrimoine.

Les ateliers relatifs au patrimoine de la ville d'Ajaccio associeront la ludothèque Le Petit Atelier pour des constructions/restitutions en Lego d'éléments du bâti local. Cet atelier a pour ambition de

sensibiliser les enfants à la richesse du patrimoine qui les entoure tout en appréhendant les évolutions urbanistiques de leur ville.

Les ateliers proposés par le Palais Fesch, permettraient, autour d'un jeu de piste encadrée par l'équipe de médiation du musée, d'appréhender les œuvres d'art exposées au Palais.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la mise en place de l'action « Echecs et Pat » telle que décrite ci-dessus.

D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette action.

D'autoriser le Maire à solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la délibération N° 2022/242 du 25 octobre 2022 Label Ville d'Art et d'Histoire.

De dire que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2023 en fonctionnement, fonction 322 en dépense article 62268 LC 22154, et en recettes au chapitre 74 article 74.72.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

AUTORISE Monsieur le Maire

-A la mise en place de l'action « Echecs et Pat » telle que décrite ci-dessus ;

-À signer tous les documents relatifs à l'ensemble de cette action ;

-À solliciter des subventions auprès de la Collectivité de Corse dans le cadre de la délibération N° 2022/242 du 25 octobre 2022 Label Ville d'Art et d'Histoire.

DIT

Que les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2023 en fonctionnement, fonction 324 en dépense article 62268 LC 22154, et en recettes au chapitre 74 article 74.72.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/062 - Programme acquisition de véhicules pour l'année 2023

Rapporteur : Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué

Conformément à la délibération n° 2021/308 relative au programme de renouvellement du parc automobile de la Ville d'Ajaccio pour la période 2022-2024, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme afférent à l'année 2023

Par ailleurs, afin de répondre à la Loi orientation mobilités de décembre 2019 et son Article 76 selon lequel « les collectivités doivent acquérir lors du renouvellement annuel de leur parc, des véhicules à faibles émissions dans la proportion minimale de 30 % de ce renouvellement à partir du 1^{er} juillet 2021, la Ville répondra à cette loi en prévoyant l'acquisition de 4 véhicules électriques sur un total de 9 acquisitions projetées (hors machines PU)

Programme d'acquisitions de véhicules pour l'année 2023

Nature	Quantité	Prix unitaire HT	Prix global HT
Citadine électrique	1	29 167 €	29 167 €

petit utilitaire 2 places	2	20 000 €	40 000 €
Petit utilitaire 5 places électrique	2	29 167 €	58 334 €
Fourgon Frigorifique - restaurant scolaire	1	37 500 €	37 500 €
Véhicule police municipale	3	25 000 €	75 000 €
Balayeuses 2m3	1		171 600 €
Porteur Piaggio	0		
Groupe de lavage	2		
Potence porteur	1		
Engin de manutention	1		30 000 €

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Collectivités	Montant de l'opération	% de l'opération
Ville d'Ajaccio	276 960.60 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	176 640.40 €	40 %
Total	441 601 €	100 %

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'ADOPTER le programme 2023 d'acquisition de véhicules pour un montant de 441 601 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs selon le plan de financement suivant

Collectivités	Montant de l'opération	% de l'opération
Ville d'Ajaccio	276 960.60 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	176 640.40 €	40 %
Total	441 601 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

APPROUVE

Le programme 2023 d'acquisitions de véhicules pour un montant de **441 601 €**

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter les différents co-financeurs selon le plan de financement suivant :

Collectivités	Montant de l'opération	% de l'opération
Ville d'Ajaccio	276 960.60 €	60 %
Collectivité de Corse Dotation Quinquennale	176 640.40 €	40 %
Total	441 601 €	100 %

Intervention

M. Voglimacci : « Je me réjouis de ce plan d'acquisition puisque la police municipale va pouvoir avoir trois nouveaux véhicules et un 4e qui arrive maintenant, il était temps, car les véhicules étaient à bout de souffle. »

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/063 - Plan de financement - cuisine centrale dans le quartier dit « Saint Joseph »

Rapporteur : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée

La fabrication des repas à destination des écoles élémentaires et maternelles ainsi que les repas des crèches sont actuellement confectionnés dans plusieurs sites de productions qui dépendent de 2 directions différentes.

Les offices des écoles de la commune d'Ajaccio à livrer sont au nombre de 31 et consomment 2700 repas / jours actuellement produits par 2 cuisines centrales en liaison chaude (Cuisine « Saint Jean » et « Sampiero ») pour les plats principaux et une cuisine centrale chargée des entrées froides (cuisine des Jardins de l'empereur).

Les crèches quant à elles sont au nombre de 8 et consomment environ 300 repas/ jours, produits actuellement par 3 sites différents : la cuisine centrale de Lingurdella, les cuisines « traditionnelles » de la crèche du Parc Berthault, de la crèche des Haras et de la crèche I Puppunelli.

L'éclatement géographique des sites de productions et la production des repas en liaison chaude présentent de réelles contraintes logistiques pour les services restauration tant au niveau de la production, de la livraison que de la gestion du personnel.

La Ville d'Ajaccio a le projet de créer une cuisine centrale permettant la production de l'ensemble des repas des établissements suivants en un seul site :

- Ecoles primaires et maternelles municipales
- Etablissements municipaux de la petite enfance
- Centres aérés

La cuisine centrale devra produire au minimum 3400 repas / jour le lundi, mardi, jeudi et vendredi en période scolaire. Le nombre de repas sera affiné lors des études de programmation suite à l'étude des besoins actuels et des besoins futurs estimés (évolution démographique.).

Le site retenu pour l'implantation de la cuisine centrale est situé dans le quartier « Saint Joseph », il s'agit des parcelles cadastrées AK 271, AK 269, AK 267, AK 265 et AK 262. La surface de terrain disponible est de 13232 m².

Les besoins en aménagement extérieur (hors voirie) sont de 1382 m² :

- 730m² pour le parking des voitures des personnels et des visiteurs
- 20m² pour le local scooter/vélo
- 500m² d'aire de livraison
- 50m² d'aire de lavage des camions de livraison
- 75m² d'aire de parking des camions de livraison
- 7 m² pour le chalet à composte.



Les études

Le projet de cuisine centrale nécessite la réalisation des études suivantes :

- Levés topographiques du site retenu pour la construction de la cuisine centrale
- Etudes de maîtrise d'œuvre : conception du bâtiment et définition des travaux, gestion des procédures réglementaires
- Ordonnancement Pilotage et Coordination : élaboration des outils de planification et coordination (planning)
- Etudes géotechniques : étude de sol et aléas géotechniques
- Coordinateur en matière de sécurité et protection de la santé
- Contrôleur Technique

Coûts

Montant de la maîtrise d'œuvre

Désignations	Montants HT
Contrôle technique	9 973,00 €
SPS	10 000,00 €
Etudes géotechniques	18 815,00 €

Etudes techniques complémentaires	30 000,00 €
ESQ : Remise concours	28 918,06 €
APS	54 820,96 €
APD / PC	65 099,90 €
Dépôt PC	24 600,90 €
PRO	102 789,30 €
DCE - EXE	43 308,56 €
ACT/analyses offres/mise au point des marchés de travaux	11 580,92 €
EXE partielles - Etudes lots struct. et techn. /SYN	161 310,65 €
VISA	33 714,89 €
DET	130 199,78 €
SSI	11 652,00 €
AOR	28 918,06 €
OPC	60 000,00 €
TOTAL	825 701,98 €

Missions connexes

Désignations	Montants HT
Indemnités concours	60 000,00 €
Assurances	60 000,00 €
Frais de dossier	47 000,00 €
TOTAL	167 000,00 €

Montant des Travaux

Les travaux seront répartis en plusieurs lots, pour un montant total de 5,58 M€HT

Lots	Montants HT
Lots VRD - Terrassement - Traitement de surface - Charpente - Gros œuvre - Maçonnerie - Etanchéité	1 930 162,85 €
Lot Menuiserie extérieures	80 000,00 €
Lots Cloisons/DB/FPMen. Int. - Revêtements - Peinture - Cuisine - CVC / PLB - Elec - Photovoltaïque	3 217 717,30 €
Travaux de voirie, traitement de surfaces et extérieurs	90 000,00 €
Révisions et aléas	265 894,01 €
TOTAL	5 583 774,16 €

Soit un coût total de l'opération de 6 576 476.14 euros HT.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver la réalisation du programme de la construction d'une cuisine centrale dans le quartier dit « St Joseph » ainsi que de son plan de financement.

D'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter l'état au titre de la DSIL selon le plan de financement suivant :

	Participation	% de participation
Ville d'Ajaccio	1 315 295.23 €	20,00%
Etat - DSIL	5 261 180,91 €	80,00%
TOTAL OPERATION	6 576 476.14 €	100,00%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

APPROUVE

la réalisation du programme de la construction d'une cuisine centrale dans le quartier dit « St Joseph » ainsi que de son plan de financement.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

à solliciter l'état au titre de la DSIL selon le plan de financement suivant :

	Participation	% de participation
Ville d'Ajaccio	1 315 295.23 €	20,00%
CDC	5 261 180,91 €	80,00%
TOTAL OPERATION	6 576 476.14 €	100,00%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/064 - Travaux de rénovation des écoles

Rapporteur : Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée

Contexte :

Les différents travaux énumérés ci-dessous sont justifiés :

- Par le respect des conditions et règlements de sécurité de sécurité obligatoires pour les bâtiments recevant du public, notamment les écoles ;
- Par la mise en sécurité des écoles dans le cadre de l'établissement des Plans Particuliers de Mise en Sureté ou « PPMS » et du respect du plan VIGIPIRATE ;
- Par des constats de vétusté ou de dégradations opérés par les services techniques de la Ville et les demandes formulées par le personnel enseignant, ainsi que les parents d'élèves ;
- Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

I. Travaux de mise en sécurité des bâtiments :

Dans le cadre des missions assurées par la Direction des Bâtiments et de l'Entretien du Patrimoine, l'ensemble des sites bénéficient de visites de contrôles annuelles par les bureaux de contrôles DEKRA et APAVE.

En complément de ces visites, les prestataires des marchés à bons de commande effectuent une maintenance, donnant lieu à un rapport annuel des installations, avec la préconisation des interventions à entreprendre pour un fonctionnement optimal des systèmes.

Enfin, les commissions de sécurités périodiques permettent de juger de la capacité d'un site à recevoir du public suivant les normes en vigueur. 5 visites sont programmées pour l'année 2023.

Nous prévoyons une remise à niveau complète de plusieurs écoles avec des interventions prioritaires sur les sites ci-dessous :

- Ecole maternelle et primaire Mezzavia,
- Ecole primaire Pietralba,
- Groupe scolaire Sampiero,
- Ecole Simone Veil.

Travaux de remplacement des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (ou BAES) et équipements SSI :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **10.000 eur HT**

(Remplacement des BAES défectueux sur l'ensemble des écoles de la Ville)

Travaux de remise aux normes électriques :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **35.000 eur HT**

Travaux divers de métallerie :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **50.000 eur HT**

Le montant total hors taxes des travaux de mise en sécurité des écoles des interventions est de **95.000 eur HT (quatre-vingt-quinze mille euros hors taxes)**.

I. Travaux PPMS:

Le PPMS est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement, en cas de risque majeur.

Les risques peuvent être de nature météorologique, technologique, ou liés à la malveillance humaine (intrusion, enlèvements, attentats...etc....).

Les dispositifs nécessaires à cette mise en sécurité sont donc différents des alarmes incendie et intrusions traditionnelles.

Nous prévoyons une remise à niveau complète des écoles sur 4 ans. Il s'agit de la troisième année de travaux.

Nous prévoyons, pour l'année 2023, les travaux dans les écoles ci-dessous :

- Ecoles Salines 6 (maternelle et primaire)
- Ecoles Jardins de l'Empereur (maternelle et primaire)
- Ecoles Jérôme Santarelli (maternelle et primaire)
- Ecole Parc Berthault (maternelle)
- Ecole Bodiccione
- Ecole Simone Veil

Les prestations envisagées sont les suivantes :

- Installation d'alarmes spécifiques dites PPMS.
- Installation d'un contrôle d'accès sur le portail d'entrée avec vidéo.

- Réalisation des travaux complémentaires en métallerie et en électricité liés au renforcement des mesures de sécurité et l'installation des systèmes ci-dessus.
- Réalisation des travaux complémentaires d'intégration et de finition.

Travaux d'installation d'alarmes PPMS :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **50.000 eur HT**

Travaux d'installation de contrôle d'accès type vidéophone et gâche électrique :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **60.000 eur HT**

Travaux de remise à niveau et adaptation des ouvrants et portails :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **30.000 eur HT**

Travaux d'électricité :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **10.000 eur HT**

Travaux annexes de finition (plafonds, peintures...etc....) :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **15.000 eur HT**

Le montant total hors taxes des interventions est de **165.000 eur HT (cent soixante-cinq mille euros hors taxes)**

I. Travaux de climatisation

Les différents travaux énumérés ci-dessous ont été programmés dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

En effet, le dérèglement climatique s'accélère et les vagues de chaleur seront plus fréquentes, plus intenses et plus précoces, avec un impact conséquent pour la santé des enfants et des personnels ainsi que sur la qualité des apprentissages.

Une optimisation des conditions de travaux est donc nécessaire, de pair avec une amélioration du bâti.

Indépendamment de ces problèmes, l'installation de systèmes réversibles permet de répondre également aux besoins de chauffage, avec un confort accru en termes de réglage des émetteurs, et des consommations énergétiques moindres que pour certains équipements traditionnels.

Les systèmes envisagés, plus modernes permettent également un suivi et un pilotage à distance, vecteur de réactivité en cas de panne, et de réduction des consommations de courant électrique.

Les écoles concernées sont les suivantes pour cette première phase :

- **Ecole Maternelle**
 - Ecole maternelle Mezzavia
 - Ecole maternelle Loretto
 - Ecole maternelle Sœur Alphonse
 - Ecole maternelle Annexe (Grandval)
 - Ecole maternelle Résidence des Iles
 - Ecole maternelle Castelluccio
 - Ecole maternelle Salines 6
 - Ecole maternelle St Jean
 - Ecole maternelle des Cannes
 - Ecole maternelle Jérôme Santarelli
 - Ecole maternelle Jardins de l'Empereur
 - Ecole maternelle Andria Fazi
- **Ecole Primaire**
 - Ecole primaire Castelluccio

- Ecole primaire Jardins de l'Empereur
- Ecole primaire Pietralba
- Ecole primaire Sampiero
- Ecole primaire Forcioli Conti

Détail des travaux

L'implémentation de systèmes de climatisation est fortement conditionnée par le positionnement de l'école vis-à-vis du périmètre SPR (site patrimonial remarquable), du fait de la pose de groupes extérieurs et par l'encombrement des différents systèmes.

La pose des équipements doit dans tous les cas tenir compte de la gêne visuelle et minimiser les travaux annexes.

Ainsi, nous envisageons plusieurs types d'interventions :

- Installation de systèmes de climatisation réversible individuels
- Installation de systèmes de climatisation réversible centralisés avec groupe déporté
- Installation des systèmes de pilotage et commandes centralisées
- Travaux de raccordement électrique
- Travaux de fourniture et pose d'un bus de communication entre unités
- Travaux d'accompagnement divers : maçonnerie, menuiserie, métallerie...

Interventions envisagées Ecoles maternelles :

Travaux d'installation de systèmes réversibles pour les écoles maternelles

Travaux de raccordement électrique et bus pour les écoles maternelles

Travaux d'accompagnement pour les écoles maternelles

Montant total : 332 000 euros HT

Interventions envisagées Ecoles primaires :

Travaux d'installation de systèmes réversibles pour les écoles primaires

Travaux de raccordement électrique et bus pour les écoles primaires

Travaux d'accompagnement pour les écoles primaires

Montant total : 321 000 euros HT

I. Travaux de rénovation

Les différents travaux énumérés ci-dessous sont justifiés par les constats de vétusté ou de dégradations opérés par les services techniques de la Ville et les demandes formulées par le personnel enseignant, ainsi que les parents d'élèves.

Ils sont complétés par l'installation d'un container – réfectoire provisoire pour permettre le fonctionnement de la cantine à l'Ecole Annexe Bonafedi, pendant la durée des travaux engagés par l'IUFM.

Installation d'un réfectoire provisoire à l'Ecole Annexe Bonafedi :

Nous prévoyons les interventions ci-dessous :

- Fourniture / pose structure métallique de 120m² avec commodités – **Coût : 170.000 EUR HT**
- Travaux d'accompagnement génie civil (plots) et VRD – **Coût : 30.000 EUR HT**
- Travaux d'accompagnement électricité – **Coût : 20.000 EUR HT**

Total travaux : 220.000 eur HT

Travaux de reprise d'étanchéité de toiture :

Nous prévoyons les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole du Loretto** : Reprise ponctuelle étanchéité – **Coût : 34.000 EUR HT**
- **Divers sites** : Reprise ponctuelle étanchéité – **Coût : 10.000 EUR HT**

Total travaux d'étanchéité : 44.000 EUR HT

Travaux de maçonnerie :

Nous prévoyons les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole Résidence des Iles** : Reprise mur de clôture – **Coût : 10.000 EUR HT**
- **Ecole du Loretto primaire** : Reprise casquettes et pavés cour – **Coût : 35.000 EUR HT**
- **Ecole St Jean maternelle** : Reprise préau – **Coût : 15.000 EUR HT**

Total travaux de maçonnerie : 60.000 EUR HT

Travaux de revêtement de sol :

Nous prévoyons les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole Primaire Sampiero** : Sols intérieurs Gerflex phase 1 – **Coût : 20.000 EUR HT**

Total travaux de revêtement de sol : 20.000 EUR HT

Travaux de doublages, portes, plafonds, travaux de peinture :

Nous prévoyons les interventions sur les sites ci-dessous :

- **GS Sampiero** : Peinture de sol antidérapante – **Coût : 10.000 EUR HT**
- **Ecole Forcioli Conti** : Peinture de sol antidérapante – **Coût : 8.000 EUR HT**
- **Ecoles Mezzavia et Saline 6** : Remplacement portes – **Coût : 8.000 EUR HT**
- **Divers sites** : Faux-plafonds phoniques réfectoires phase 1 – **Coût : 18.000**

Total travaux doublages, plafonds, peinture : Coût 44.000 EUR HT

Travaux de sécurité anti-intrusion :

Nous prévoyons les interventions sur plusieurs sites ci-dessous :

- **Divers sites** : Remise à niveau centrales intrusion – **Coût : 10.000 EUR HT**

Total travaux de sécurisation : 10.000 EUR HT

Travaux de pose de stores :

Nous prévoyons les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole du Loretto** : Pose de stores intérieurs phase 4 – **Coût : 13.000 EUR HT**
- **Ecole Elémentaire des Cannes** : Pose de stores intérieurs phase 3 – **Coût : 17.000 EUR HT**
- **Ecole Primaire Pietralba** : Pose de stores intérieurs – **Coût : 20.000 EUR HT**

Total travaux : 50.000 EUR HT

Travaux d'électricité :

Nous prévoyons les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Ecole Maternelle Loretto** : Remise à niveau tableaux - **Coût : 5.000 EUR HT**
- **Divers sites** : Remise à niveau tableaux - **Coût : 12.000 EUR HT**

Total travaux d'électricité : 17.000 EUR HT

Travaux de métallerie (portails, clôtures, portes et ouvrants, métallerie divers) :

Nous prévoyons les interventions sur les sites ci-dessous :

- **Divers sites suivant dégradations et vandalisme** : Remplacement – **Coût : 10.000 eur HT**

- Ecole Primaire Loretto : Blindage sous escalier – Coût : 1.500 EUR HT
- Ecole Casteluccio : Garde-corps jardin – Coût 4.500 EUR HT
- GS des Cannes : Divers travaux – Coût 10.000 EUR HT
- Ecole Maternelle Bodiccione : Portail – Coût 6.000 EUR HT
- Ecole Maternelle Annexe : Préau – Coût 25.000 EUR HT
- Ecole Forcioli Conti : Rénovation et remplacement volets – Coût 30.000 EUR HT
- Ecole Sœur Alphonse : Rénovation et remplacement volets – Coût 20.000 EUR HT

Total travaux de métallerie : 107.000 EUR HT

Travaux divers :

Nous prévoyons les interventions sur les sites ci-dessous :

- Ecole Résidence des Iles : Traitement termites – Coût : 18.000 EUR HT

Total travaux divers : 18.000 EUR HT

Conclusion :

Les travaux évoqués ci-dessus sont obligatoires à plusieurs titres et sont prévus pendant les vacances scolaires.

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour ces différentes interventions ponctuelles.

Le montant total hors taxes des interventions est de : **1 503 000 HT (un million cinq cent trois mille euros hors taxes).**

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le coût de ces travaux ;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	300 600 €	20%
DSIL	1 202 400 €	80 %
TOTAL	1 503 000 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Madame Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Adjointe déléguée et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Approuve

le coût de ces travaux ;

Autoriser

Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
--	---------------------------	--------------------

Ville d'Ajaccio	300 600 €	20%
DSIL	1 202 400 €	80 %
TOTAL	1 503 000 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/065 - Avis de la commune sur le Dossier Préliminaire de Sécurité (DPS) relatif au projet de construction du téléphérique d'Ajaccio - Projet ANGELO

Rapporteur : Madame Nicole Ottavy, adjointe déléguée

Dans le cadre du projet de construction du téléphérique d'Ajaccio dit projet ANGELO, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA), l'avis de la commune d'Ajaccio est requis sur le Dossier Préliminaire de Sécurité (DPS), dossier qui constitue, conformément à la réglementation, la deuxième phase du dossier de sécurité relatif à la sécurité des transports publics guidés.

Contexte du projet :

Le territoire communautaire du Pays Ajaccien s'étend sur 190 km² et comprend 10 communes et compte 82 000 habitants.

Ajaccio est le pôle socio-économique et commercial, où se concentrent les principaux équipements publics, administratifs, commerciaux et touristiques et concentre plus de 80% des emplois de la CAPA. La création d'un nouvel hôpital, les aménagements concernant l'amélioration de l'intermodalité train-bus, la création d'une navette maritime reliant les deux rives du golfe, le nouvel hôpital sont des exemples de réalisation de court terme qui impactent de façon importante les modes de déplacements à l'intérieur de la CAPA.

Dans ce contexte, la CAPA a décidé de mettre en œuvre les voies et les moyens permettant de fluidifier la circulation notamment en proposant aux habitants des moyens de transports collectifs alternatifs à la voiture individuelle en ouvrant toutes les pistes de réflexion pouvant offrir des solutions complémentaires au réseau de transport actuel.

Ainsi et après avoir mené une concertation publique, la CAPA a décidé d'engager le projet de téléphérique « Angelo » entre Saint-Joseph et Mezzavia.

Le projet retenu comprendra 4 stations :

- ✓ Une station « ST JOSEPH » située à l'entrée Est de la ville, principal accès ajaccien ;
- ✓ Une station « CHATEAU D'EAU » située sur le terrain militaire de Saint-Joseph, en limite haute du terrain ;
- ✓ Une station « STILETTO » située à proximité du nouvel hôpital d'Ajaccio ;
- ✓ Une station « MEZZAVIA » située au cœur du quartier et à proximité de la zone commerciale.

Les 4 stations, toutes sont prévues pour des échanges voyageurs dans les deux directions, et donc 3 sections :

- Section 1 : G1 Saint-Joseph – G2 Château d'eau
- Section 2 : G2 Château d'Eau – G3 Stiletto
- Section 3 : G3 Stiletto – G4 Mezzavia

Le Dossier Préliminaire de Sécurité (DPS)

Ce dossier s'inscrit dans la démarche d'application du décret dit « STPG » n°2017-440 du 30 mars 2017 relatif à la Sécurité des Transports Publics Guidés, précisés par l'arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 23 mai 2003 relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains.

Ce DPS a pour principaux objectifs :

- D'avoir des assurances quant à la conception générale en sécurité du projet ;
- D'avoir des convictions quant à la conception détaillée et la réalisation en sécurité du projet ;
- De connaître l'organisation prévisionnelle de l'exploitation et de la maintenance.

Il constitue le deuxième document réglementaire des documents de sécurité stipulés dans le décret STPG, et se positionne après le Dossier de Définition de Sécurité transmis à la commune en 2019.

Les différentes pièces composant ce dossier sont jointes en annexe à la présente délibération. La première phase d'analyse a consisté en un avis sur la complétude du dossier. Avis transmis par la commune par courrier en date du 06/02/2023, courrier également joint à la présente délibération.

L'examen du DPS dans le cadre des compétences de la collectivité, n'appelle à ce stade aucune observation de la part de la commune,

Par conséquent,

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'émettre un avis favorable au Dossier Préliminaire de Sécurité concernant le projet de téléphérique « ANGELO »

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Nicole Ottavy, adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Vu la demande d'avis sur le Dossier Préliminaire de Sécurité en date du 16/01/2023, transmise via la plateforme OSMOSE,

Considérant que le dossier de DPS n'appelle aucune observation de la Ville dans le cadre de ses compétences,

EMET

Un avis favorable au Dossier Préliminaire de Sécurité

Interventions

M. Casalta : « Je vais parler précisément du rapport, Monsieur le maire, normalement vous ne pouvez pas me couper la parole. Sur deux points : le prévisionnel d'exploitation exposé dans le rapport et également le parking. Le prévisionnel d'exploitation fait état d'une capacité de remplissage de 1 000 passagers par heure maximum et au minimum on attend 500 passagers par heure, d'accord, de 6h30 à 13h30 tous les jours, toutes les semaines de toute l'année ! C'est le cas, malheureusement c'est le rapport qui le dit ! Cela me semble excessif. Mais même, on dépasserait d'ailleurs largement les 6300 passagers par jour ! Parce que ça, c'est le prévisionnel d'exploitation et vous disiez Monsieur le Maire tout à l'heure, POMA ne sont pas fous, ils ont fait leurs calculs, ils ont fait leur business plan. Je vais vous expliquer pourquoi ils ne sont pas fous ! De toute façon, ils ont prévu un nombre de passagers, mais pardonnez-moi, Monsieur le maire, mais ce n'est pas du tout ça ! POMA ils s'en fichent complètement qu'on ait 1 ou 100 000 passagers par jour, car c'est nous qui payons POMA 2,5 millions par an pour la maintenance ! Donc, qu'il ait 0 ou 2000 passagers ce n'est pas du tout leur problème. Deuxième point, le parking.

Au départ, il y a bien longtemps de cela, on nous avait expliqué que le parking de la gare Centrale terminale ou de départ de Saint-Joseph allait accueillir 300 véhicules. Page 282 de ce rapport, vous avez un parking qui accueille 200 véhicules. Je mets ce point avec le premier point que j'ai abordé, c'était la capacité maximale. Comment voulez-vous, en partant du principe que les gens qui prennent leurs véhicules font plusieurs kilomètres, arrivent à Noël Franchini se disent : je vais laisser mon véhicule et je prends le téléphérique pour monter à l'hôpital ou continuer plus loin, imaginons qu'ils le fassent, comment avec 500 passagers par heure un parking de 200 places peut contenir un tel flux ?! C'est absolument impossible ! Donc, c'est la raison qui me fait dire encore une fois et rapidement cette fois que le téléphérique est un mauvais projet, qu'il faut l'abandonner, qu'il faut faire un référendum local et nous voterons contre ce rapport, Monsieur le Maire. »

Mme Ottavy : « Je voulais simplement dire qu'au sein de notre majorité on est du genre pragmatique. Ce projet entraîne des interrogations, ça s'avère parfaitement normal. Mais je ne voudrais pas qu'on résume ce futur téléporté à une somme de doutes et à une opposition de principe qui fait fi de l'intérêt qu'il soulève aussi au sein de notre population. J'en veux pour preuve les remontées de terrain, notamment à l'occasion de nos cafés citoyens organisés dans les quartiers pas plus tard que samedi dernier au Vazzino. Plusieurs questions nous ont été adressées sur la nature du projet. Je veux parler de la satisfaction de cette famille qui a saisi l'opportunité que représentera ce moyen de déplacement pour leur enfant appelé à étudier au collège du Stiletto. Ça vaut toutes les démonstrations. Tout comme la bonne nouvelle que constitue pour les habitants de ce quartier et d'autres, la création d'un parc paysager. La capacité des Ajacciens à se projeter dans un environnement nouveau, tant au niveau de leur mobilité que de leur cadre de vie montre que nous suivons une voix qui fait écho chez nos concitoyens dès lors qu'ils disposent d'informations précises et réelles. Et ceux-là on peut se louer de les trouver à nos côtés quand il est question d'imaginer, d'aménager Ajaccio demain. Par ailleurs, je voudrais préciser quand même qu'il y a beaucoup de gens qui se déplacent à pied Ajaccio et qui vont à l'hôpital et qui ne s'arrêteront pas tous en voiture pour prendre le téléporté. Il y a aussi des gens qui utilisent d'autres moyens de déplacement que la voiture et pour cela ça sera une opportunité pour se rendre à l'hôpital où à Mezzavia. Par ailleurs, une partie du surcoût est due à l'installation d'une autre station qui va desservir le parc urbain et qui permettra aux Ajacciens qui en ont bien besoin de s'oxygéner et de rejoindre d'autres sites encore naturels pour pouvoir faire du sport ou tout simplement se promener. »

M. le maire : « Merci Madame l'adjointe pour ces précisions, je vous rappelle qu'à l'hôpital il y a 2 000 consultations par jour. Et il n'y a pas que des patients qui prendront le téléporté. Je vous rappelle, mesdames et messieurs de l'opposition, qu'il s'agit d'un dossier de 600 pages relatif à la sécurité et non sur l'opportunité du projet. »

VOTE

Par 40 voix pour, 6 voix contre, 1 abstention.

Vote(s) contre : Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Basile Paoli, Julia Tiberi.

Abstention(s) : Etienne Bastelica.

2023/066 - Attribution de la protection fonctionnelle dans le cadre d'un litige RH devant la Chambre contentieuse de la Cour des comptes

Rapporteur : Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée

L'article L2123-34 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l'élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses

fonctions.

Cette protection est due, lorsque l'élu local fait l'objet de poursuites (civiles ou pénales) pour des faits se rattachant à l'exercice de ses fonctions ou lorsque sa gestion est contrôlée par la chambre régionale des comptes.

La commune est tenue de protéger le Maire ou les élus municipaux cette protection couvre notamment la prise en charge des frais de procédure, dépens et frais irrépétibles (honoraires d'avocat, frais de consignation, d'expertise, etc.) ainsi que les dommages-intérêts civils prononcés, le cas échéant, par le juge, à charge pour l'élu de restituer l'équivalent des sommes qu'il aurait perçues de la part de la partie adverse.

Une ancienne fonctionnaire de l'Etat détachée pendant un peu plus d'un an, en 2003, auprès de la commune d'Ajaccio, a saisi le ministère public de la Cour de discipline budgétaire et financière (devenue, depuis le 1^{er} janvier 2023, la Chambre contentieuse de la Cour des comptes) en raison du retard d'exécution intégrale d'une décision rendue à son profit le 30 mars 2006 par le Tribunal administratif de Bastia, portant notamment sur la reconstitution de sa carrière.

La commune d'Ajaccio s'est en effet heurtée à des difficultés pour faire droit à cette demande de reconstitution de carrière dans la mesure où l'Etat (dont relevait cette fonctionnaire, simplement détachée auprès de la ville) ne lui fournissait pas les éléments nécessaires au calcul des droits à pension de retraite de l'agent concerné.

Cette situation, aujourd'hui réglée, s'est prolongée pendant plusieurs années.

Elle est la cause du renvoi de Monsieur Marcangeli devant la Cour des comptes dès lors que, en sa qualité de Maire de la commune, il avait la qualité d'ordonnateur des dépenses de celle-ci. Cette responsabilité n'est donc liée qu'aux fonctions qu'il occupait, sans revêtir aucun caractère personnel.

Monsieur Marcangeli doit néanmoins faire valoir ses arguments auprès de la Cour, et en particulier expliquer les raisons pour lesquelles l'exécution intégrale de la décision a tardé.

Il a, sur ce point, sollicité le bénéfice de la protection fonctionnelle de la Commune.

Dans ces conditions il appartient au Conseil municipal, par délibération, de se prononcer pour faire droit à cette demande.

En conséquence,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Monsieur Laurent Marcangeli ;

D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

ACCORDE

le bénéfice de la protection fonctionnelle à monsieur Laurent Marcangeli;

AUTORISE

Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

M. Casalta et M. Marcangeli quittent la salle et ne participent pas au vote

VOTE

42 voix pour, 3 non-participations.

Non participation(s) : Jean-Michel Simon, Basile Paoli, Julia Tiberi.

2023/067 - Modification de six emplois permanents

Rapporteur : Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée

L'article L 313-1 du code général de la fonction publique dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,
- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier six emplois permanents précédemment créés par délibération. Les modifications apportées, conformément à l'effectif de référence, sont précisées dans chaque annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de la Ville d'Ajaccio.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

De modifier les emplois tels que présentés en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

L'article L 313-1 du code général de la fonction dispose que l'organe délibérant, en l'espèce le Conseil Municipal, est compétent pour créer les emplois, qui font l'objet d'un état récapitulatif constamment mis à jour.

Cette délibération constitue un cadre général de recrutement :

- elle indique les emplois pouvant être occupés par un fonctionnaire ou à défaut par un contractuel,
- elle décrit les emplois en indiquant l'intitulé du poste et la durée hebdomadaire du travail,

- elle fixe un niveau de recrutement qui permet de pourvoir l'emploi. La délibération doit aussi prévoir, au regard des fonctions exercées et du statut de la Fonction Publique Territoriale, le(s) cadre(s) d'emplois de référence et la fourchette des grades des agents ayant vocation à occuper cet emploi.

L'organe exécutif, quant à lui, procède au recrutement sur les emplois ainsi créés par le Conseil Municipal.

Ainsi, il est proposé de modifier six emplois permanents précédemment créés par délibération. Les modifications apportées, conformément à l'effectif de référence, sont précisées dans chaque annexe.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2022 de la Ville d'Ajaccio.

MODIFIE

Les emplois tels que présentés en annexe.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/068 - Travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux - bâtiments hors écoles- Rapporteur : Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée

Résumé :

Dans le cadre des missions assurées par la Direction des Bâtiments et de l'Entretien du Patrimoine, l'ensemble des sites bénéficient de visites de contrôles annuelles par les bureaux de contrôles DEKRA et APAVE.

Plusieurs prestations de remise à niveau en termes de sécurité, avec des interventions prioritaires sont prévues sur les sites ci-dessous :

- Crèche Multi-accueil, I Puppunelli (commission de sécurité, levée d'avis défavorable),
- Gymnase Finosello (Michel Bozzi) (commission de sécurité),
- Centre Social Des Salines (remise à niveau des installations),
- Locaux Fieschi (Festivité, Eclairage Public).
-

Le montant des travaux est estimé à 60 000 € HT

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le programme de travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio – Bâtiments hors écoles – pour un montant de 60 000 € HT pour l'année 2023.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	36 000 €	60 %
Collectivité de Corse	24 000 €	40 %
TOTAL	60 000 €	100 %

Exposé :

Contexte :

Les travaux énumérés ci-dessous sont justifiés par le respect des conditions et règlements de sécurité pour les bâtiments recevant du public et les établissements soumis au Code du Travail.

Dans le cadre des missions assurées par la Direction des Bâtiments et de l'Entretien du Patrimoine, l'ensemble des sites bénéficient de visites de contrôles annuelles par les bureaux de contrôles DEKRA et APAVE.

En complément de ces visites, des contrôles organisés par le CHSCT et l'ACFI donnent lieu à un rapport annuel des installations, avec la préconisation des interventions à entreprendre pour maintenir un bon fonctionnement des équipements et un niveau de sécurité au travail réglementaire.

Enfin, les commissions de sécurité périodiques permettent de juger de la capacité d'un site à recevoir du public suivant les normes en vigueur. 3 visites sont programmées pour l'année 2023.

Interventions envisagées :

Nous prévoyons plusieurs prestations de remise à niveau en termes de sécurité, avec des interventions prioritaires sur les sites ci-dessous :

- Crèche Multi-accueil, I Puppunelli (commission de sécurité, levée d'avis défavorable),
- Gymnase Finosello (Michel Bozzi) (commission de sécurité),
- Centre Social Des Salines (remise à niveau des installations),
- Locaux Fieschi (Festivité, Eclairage Public).

Travaux de création et/ou mise à jour de dossier SSI (locaux Fieschi) :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **3.000 eur HT**

Travaux de remplacement des Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité (tous les sites) :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **5.000 eur HT**
(Remplacement des BAES défectueux sur l'ensemble des bâtiments communaux de la Ville)

Travaux de réparation des systèmes SSI (tous les sites sauf locaux Fieschi):

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **2.000 eur HT**

Travaux de remise aux normes électriques (tous les sites sauf locaux Fieschi):

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **10.000 eur HT**

Travaux de structure / charpente métallique (locaux Fieschi) :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **30.000 eur HT**

Travaux de métallerie (tous les sites) :

Nous prévoyons les interventions correspondant aux montants suivants : **10.000 eur HT**

Conclusion :

Les travaux évoqués ci-dessus sont obligatoires à plusieurs titres et permettront également de répondre à la programmation des commissions de sécurité prévues pour l'année 2023.

Nous proposons de recourir à l'utilisation des marchés à bon de commande en cours à la DGST pour ces différentes interventions ponctuelles.

Le montant total hors taxes des interventions est de **60.000 eur HT (soixante mille euros hors taxes)**.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme de travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio – Bâtiments hors écoles – pour un montant de 60 000 € HT pour l'année 2023.

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	36 000 €	60 %
Collectivité de Corse	24 000 €	40 %
TOTAL	60 000 €	100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Madame Annie Sichi, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Approuve le programme de travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux de la Ville d'Ajaccio – Bâtiments hors écoles – pour un montant de 60 000 € HT pour l'année 2023.

Autorise Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

	Montant de l'opération HT	% de participation
Ville d'Ajaccio	36 000 €	60 %
Collectivité de Corse	24 000 €	40 %
TOTAL	60 000 €	100 %

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/069 - Carnaval d'Ajaccio 2023

Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué

Comme en 2018, l'idée sera de clôturer la saison des carnivals de Corse d'une part, puis de donner le vrai point de départ de la saison estivale, respectant des manifestations soutenues par la Ville depuis des années et qui fonctionnent : Pescadori in festa, les régates impériales, etc.

Le thème du Carnaval d'Ajaccio sera : « Identita »

* Le char principal sera une figure emblématique surprise qui sera divulguée lors du lancement le 15 avril 2023

Durant un jour la Ville d'Ajaccio va vivre au rythme du Carnaval avec :

- Un défilé pédestre
- Un corso
- Un village des enfants

Des boutiques officielles du Carnaval seront mises en place :

- Des boutiques proposant toutes les fournitures nécessaires à un Carnaval : confettis, bombes, masques, etc.

La CAPA et certaines de ses communes participent activement à cette seconde édition du Carnaval : des chars dédiés sur le thème choisi cette année seront réalisés et participeront aux Corsos ainsi que des associations des communes.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

▪ D'autoriser à :

- signer les marchés
- signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement du Carnaval
- solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- mettre en place une régie de dépenses pour le Carnaval,
- prendre en charge pour les prestataires des corsos et des autres animations les frais de restauration, hébergement et de transport

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de proposer un Carnaval à tous les Ajacciens, aux habitants de la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien et à ceux du Grand Ajaccio, d'une manière générale.

AUTORISE LE MAIRE A :

- * signer les marchés
- * signer tous documents et conventions nécessaires avec les partenaires institutionnels et toutes structures concernées, pour la mise en place et le fonctionnement du Carnaval
- * solliciter les participations financières des différentes instances publiques et tous organismes susceptibles d'apporter leur contribution,
- * mettre en place une régie de dépenses pour le Carnaval, prendre en charge pour les prestataires des corsos et des autres animations les frais de restauration, hébergement et de transport

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/070 - Festa di a lingua corsa in Aiacciu

Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué

La Ville d'Ajaccio a inscrit dans ses priorités la mise en œuvre d'une politique destinée à promouvoir la langue et la culture corses. C'est dans ce cadre qu'elle déploie, depuis des années, des actions qui contribuent à une meilleure connaissance de notre culture à travers la découverte de la richesse de notre patrimoine matériel et immatériel.

Ainsi, toutes les initiatives portées par la Ville d'Ajaccio sur son territoire s'inscrivent dans une démarche qui contribue à la sauvegarde de la langue corse, expression de notre identité culturelle. Elle s'est par ailleurs engagée, depuis 2010, dans un processus collectif initié par la Collectivité De Corse à travers son implication dans la Charte de la langue Corse.

Le Service municipal Langue et Culture Corses maintient la dynamique et accompagne les initiatives des acteurs du territoire.

Un programme est présenté en pièce jointe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'actions tel que défini étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes actions seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2023, section de Fonctionnement, Fonction 511 chapitre 011, article 611.

CONSIDERANT l'intérêt pour la Ville de poursuivre et renforcer les actions de promotion de la langue et de la culture corses,

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser le service LCC d'organiser la « fête de la langue corse à Ajaccio » ;

D'autoriser le Maire à signer tous les documents destinés à la mise en œuvre de cette programmation et à solliciter tous les partenariats financiers, étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes actions sont inscrits dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2023 section de Fonctionnement, Fonction 511 chapitre 011, article 611.

SPONA :

A Città d'Aiacciu hà fattu di a prumuzioni di a lingua è di a cultura corsa un scopu di primura mittendu in opara una pulitica dedicata. Hè in 'ssu quadru ch'ella sparghjì, dipo' parechji anni, azzioni da cunnoscia megliu a cultura nustrali pà via di a scuparta di a ricchezza di u nostru patrimoniu ch'ellu sia cuncretu o immateriali.

Cusì, tutti l'iniziativi purtati da a Città d'Aiacciu à nantu à u so territoriu si scrivani in una dimarchja da cuntribui à salvà a lingua corsa, sprissioni di l'idintità culturali nustrali. D'altrondi, s'hè impignatu, dipo' u 2010 in un sviluppu cullettivu iniziatu da a Cullittività Di Corsica firmendu a cartula di a lingua corsa.

U Sirvizii municipali di a Lingua è Cultura Corsa porta u prughjettu è accumpagna l'iniziativi di l'attori di u territoriu.

U prugrama hè appiccicatu in pezza aghjunta.

Hè dumandata à u Cunsigliu Municipali d'accunsenta u prugrama d'azzioni comu definitu pricisendu chì i crediti nicissarii à a missa in opara di 'ssi azzioni sarani pruposti à a scrizzioni in i

documenti bugettarii di a Cità, eserciziu 2023, sezioni di funziunamentu, funzioni 511, capitulu 011, articulu 611.

CUNSIDARENDU l'intaressu pà a Cità di parsuività è rinfurzà l'azzioni di prumuzioni di a lingua è di a cultura corsa

HÈ DUMANDATA À U CUNSIGLIU MUNICIPALI

D'auturizà u sirvizu LCC d'organizà a "festa di a lingua corsa in Aiacciu"

D'auturizà u Merri à signà tutti i documenti pà a missa in opara di 'ssa prugramazioni è à chera tutti i partinariati finanziari, sendu pricisata ch'è i crediti nicissarii à a missa in opara di 'ssi sfrarenti azzioni sò in i documenti bugettarii di a Cità, eserciziu 2023, sezioni di funziunamentu, funzioni 511, capitulu 011, articulu 611.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Considérant l'intérêt pour la Ville de renforcer les actions de promotion de la langue et de la culture corses,

AUTORISE LE MAIRE

à signer tous documents destinés à la mise en œuvre de cette programmation et à solliciter tous partenariats financiers, étant précisé que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de ces différentes actions seront proposés à l'inscription dans les documents budgétaires de la Ville, exercice 2023, section de fonctionnement, fonction 511 chapitre 011, article 611.

U CUNSIGLIU MUNICIPALI

L'avisu favurevuli di a Cummissioni Municipali.....di u..... 2023

CUNSIDARENDU l'intaressu pà a Cità di svighjà una pulitica publica putenti è di avvalurà azzioni di prumuzioni di a lingua corsa,

ACCUNSENTA U SGIÒ MERRI

à signà tutti i documenti pà a missa in opara di 'ssa prugramazioni è à chera tutti i partinariati finanziari, sendu pricizatu ch'è i crediti nicissarii à a missa in opara di 'ssi sfrarenti azzioni sarani pruposti à a scrizzioni in i documenti bugettarii di a Cità, eserciziu 2023, sezioni di funziunamentu, funzioni 511 capitulu 011, articulu 611.

A presenti dilibarazioni sarà publicata in a raccolta di l'atti amministrativi di a Cumuna è affissata in Casa Cumuna.

Interventions

M. Casalta : « Oui, peut-être une observation aussi en forme de question, car ce matin en commission municipale je suis intervenu sur ce dossier en disant que de mon point de vue les animations, très intéressantes au demeurant, auraient pu être étoffées. Alors, on m'a en partie rassuré en me disant que ça ne concernait que le premier semestre, mais Monsieur Mondoloni va certainement me le confirmer. Cependant, j'aurais aimé savoir quelles animations étaient prévues. »

M. Mondoloni :« Monsieur Casalta, pour vous répondre chronologiquement parlant et concernant a festa di a lingua : avant 2020 la collectivité de Corse organisait toujours a festa di a lingua entre les mois d'avril, mai et juin. En 2020, à la suite la période Covid et confinement, que nous avons

tous subi les dates ont été reportées. Idem en 2021. En 2022, le covid s'étant calmé, les services demandent à la collectivité de Corse si on va revenir aux dates avant le covid ou s'ils vont rester sur le schéma 2020/2021. Au début on nous répond que cette année ça sera au printemps. L'organisation se fait donc dans ce sens et 3 mois après le changement, on nous dit finalement ça sera le dernier trimestre. Le bilan sur l'année 2022 : nous avons organisé l'action, hors date et hors financement, a festa di a lingua 100% validé donc par la ville. En 2023, le responsable « festa » étant absent à la collectivité de Corse, aucun bruit concernant les dates pour cette année 2023, la ville d'Ajaccio a donc choisi de proposer une double programmation. Quelques dates au printemps sur les créneaux réservés depuis l'an dernier dans ce rapport à l'Espace Diamant, hors financement de la collectivité de Corse, une seconde programmation viendra au dernier trimestre 2023. Donc, deux solutions s'offrent à nous, soit la CdC lance son appel à projets un jour et on fera une demande, soit la CdC ne fait rien cette année et on fera comme l'année dernière, on fera sans subventions. Mais je veux quand même préciser que la Festa di a lingua à Ajaccio c'est toute l'année et je veux rendre hommage aux services langue corse de la ville. Je vous ferai grâce du bilan à mi-mandat. Je pense que comme une session du conseil municipal peut être dédiée au téléphérique, sur un sujet aussi sérieux que celui-ci, on pourrait dédier un conseil municipal à la langue corse. Je voudrais, cher Jean-François, pour clore mon propos dans le partage et puisque malgré la présence de celui-ci dans leur programme électoral, vous aviez déposé une motion ou plutôt Madame Tibéri avec votre groupe au sujet librettu di famiglia. Nous avons travaillé à la conception d'un livret de famille bien avant votre motion. Mais je veux vous proposer de partager la co-construction de celui-ci et je désire à cet instant reprendre la phrase de votre collègue, anciennement conseillère exécutive en charge de la langue corse à la collectivité, Saveria Luciani, « a lingua corsa deve se et deve stà a lingua di tutti a lingua pà tutti » (la langue corse doit être et doit rester la langue de tous et pour tous). Il est ici le librettu di famiglia, vous serez le premier à l'avoir. Je voudrais rendre un hommage culturel à Madame Guerrini, j'ai laissé mes collègues s'exprimer sur la philosophie de l'acte, je voudrais rendre un hommage culturel, purement parlant, à Simone. Bon nombre d'acteurs culturels, auteurs, compositeurs, chanteurs... m'ont appelé pour avoir ton numéro. Je leur ai donné ! Vous fûtes Simone, à l'exécutif de Corse, celle qui a sauvé notre bien le plus précieux lorsqu'on est chanteur, en inscrivant la polyphonie à l'UNESCO dans le marbre. Et ça c'est un grand pas ! C'est quelque chose qui tenait vraiment à cœur Pietru Guelfucci. Il me l'a dit au moins 150 fois à ton sujet. Donc, merci au nom de tous ceux qui ont créé à l'époque où tu étais en fonction à la collectivité de Corse, parce que tu as permis bon nombre de créations artistiques et aidé bon nombre de studios d'enregistrement. Pour cela je te remercie au nom de tous ceux qui m'ont appelé et qui condamnent l'acte qui a touché toi-même et ta famille. »

M. le maire : « En revanche, si vous pouvez arrêter de suggérer la tenue d'un conseil municipal dédié à un sujet... Parce qu'on ne va pas avoir suffisamment de temps ! Ce sont des sujets très intéressants, mais je vous assure, cela va vraiment vous mettre beaucoup à contribution ! Enfin, vous l'aurez voulu ! » (Rires)

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/071 - Mise à disposition d'emplacements par le centre hospitalier Notre-Dame de la Miséricorde pour la mise en place d'une baie radio.

Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué

La ville d'AJACCIO dispose actuellement d'un emplacement sur le toit de l'hôpital de la Miséricorde pour la mise en place d'une baie radio contenant les éléments actifs de l'infrastructure radio de la police municipale d'AJACCIO. Il s'agit des relais radio ainsi que des faisceaux hertziens.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'hôpital met à la disposition de la ville d'AJACCIO :

- les emplacements nécessaires à l'implantation de son ou ses dispositifs aériens,
- les emplacements nécessaires à l'implantation de ses équipements techniques raccordés aux dispositifs aériens susmentionnés,

Sur le site du nouvel hôpital situé lieu-dit Stiletto – 20167 MEZZAVIA

La convention prendra effet à compter de sa date de signature par les Parties pour une durée de cinq ans. À l'issue de ces 5 années, elle sera tacitement reconduite par période d'un an, sans pouvoir excéder la durée de la Convention principale.

Conformément à la Convention principale, la ville d'AJACCIO versera à l'hôpital un loyer annuel d'un montant de 1€ HT qui ne comportera pas d'autres charges locatives.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les termes de la convention qui se trouve en annexe.

D'autoriser le Maire à signer la convention et tout acte afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

APPROUVE

Les termes de la convention proposée en annexe.

AUTORISE

Le Maire à signer la convention proposée en annexe et tout acte afférent.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/072 - Signature du règlement de mise à disposition de tableaux numériques, de classes mobiles et du maintien en condition opérationnelle

Rapporteur : Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué

Dans le cadre du déploiement des Technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles, la CAPA a lancé une consultation d'acquisition, d'installation et de maintenance des classes mobiles et d'écrans numériques interactifs (ENI).

Ainsi, la CAPA souhaite permettre aux élèves des écoles publiques du 1er degré du territoire d'être dotés d'outils performants alliant la réduction de la fracture numérique à la découverte et l'apprentissage des outils digitaux.

Cette opération fait suite à une première phase de déploiement réalisée avec succès en 2018 et 2019 par la commune d'Ajaccio. Cette deuxième phase concerne les établissements non encore équipés, soit 31 écoles pour la commune, ce qui représente 40 classes supplémentaires.

Elle est en totale cohérence avec les orientations de la loi du 8 juillet 2013 pour la refondation de l'Ecole qui concrétise l'engagement de faire de la jeunesse et de l'éducation la priorité de la Nation et qui vise à réduire les inégalités et à favoriser la réussite de tous. Elle a été construite et sera

mise en œuvre en étroite collaboration avec les représentants de l'Education Nationale en Corse et sera financée à hauteur de 50% par le PO FEDER.

Les équipements concernés seront acquis par la CAPA pour être installés dans les écoles de la commune et ce dans le cadre d'une mise en commun de moyens avec règlement de mise à disposition conformément à l'article L.5211-4-3 du CGCT.

Les achats se feront dans le cadre de l'accord-cadre « Acquisition, installation, maintenance de classes mobiles et d'écrans numériques interactifs dans le cadre d'une mise à disposition conventionnée pour les écoles maternelles et élémentaires de la CAPA ». Celui-ci est d'une durée de 1 an, reconductible 3 fois.

L'investissement initial estimé, pris en charge par la CAPA est de 269.616,00€ TTC. Les coûts de maintenance, à la charge de la commune sont estimés à :

Année	Maintenance ENI existants TTC	Maintenance ENI mis à disposition TTC	Total maintenance ENI TTC	Maintenance classes mobiles existantes TTC	Total TTC
1	26 801,28 €	0,00 €	26 801,28 €	32 400,00 €	59 201,28 €
2	26 801,28 €	5 702,40 €	32 503,68 €	32 400,00 €	64 903,68 €
3	26 801,28 €	5 702,40 €	32 503,68 €	32 400,00 €	64 903,68 €
4	26 801,28 €	5 702,40 €	32 503,68 €	32 400,00 €	64 903,68 €

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les termes du règlement de mise à disposition proposé en annexe.

D'autoriser le Maire à signer le règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur Christophe Mondoloni, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

APPROUVE

Les termes du règlement de mise à disposition proposé en annexe.

AUTORISE

Le Maire à signer le règlement.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/073 - Modalités d'accès et tarification de la machine à glace et à écailles - Port Charles-Ornano

Rapporteur : Monsieur Pierre-Laurent Audisio, conseiller municipal délégué

La Ville d'Ajaccio à travers le port Charles Ornano, s'est inscrite dans une démarche collaborative pour la mise en place d'une machine à glace à écailles permettant aux pêcheurs professionnels d'améliorer leurs conditions de travail et d'hygiène.

L'objectif de cette réalisation était de doter les pêcheurs professionnels du port Charles Ornano d'une unité de production de glace nécessaire à leurs besoins.

Cet équipement qui a bénéficié de financements du FEAMP, de l'OEC et de l'Etat, (délibération 2021/134 du 5 juillet 2021) a été mis en service au début de l'été 2022. Grâce à cette réalisation,

les conditions sanitaires et d'hygiène sont améliorées et la qualité des produits offerts est préservée.

Il convient désormais de définir les modalités d'accès et instaurer une tarification pour l'utilisation de la machine à glace à écailles.

Modalités d'accès à la machine :

L'accès est réservé exclusivement aux pêcheurs installés sur le port Charles-Ornano, justifiant du statut de pêcheur professionnel.

Une clé d'accès au local abritant la machine est délivrée par la capitainerie.

Tarification :

Une redevance forfaitaire annuelle de 150 € HT par bateau de pêche devra être acquittée auprès de la régie du port avant la remise de clé.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter les modalités d'accès à la machine à glace,

D'adopter la tarification annuelle de 150 € hors taxes pour l'accès à la machine à glace,

De dire que ces dispositions entreront en vigueur le 1er mai 2023.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces dispositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de Monsieur Pierre-Laurent Audisio, conseiller municipal délégué et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

ADOPTE

Les modalités d'accès à la machine à glace,

ADOPTE

La tarification annuelle de 150 € hors taxes pour l'accès à la machine à glace,

DIT

Que ces dispositions entreront en vigueur le 1er mai 2023.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ces dispositions.

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

2023/074 - Modification des plans de financements relatifs aux travaux du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) ainsi qu'à l'aménagement intérieur du CIAP et Baptistère "San Ghjuva"

Rapporteur : Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée

L'objet du présent rapport est de modifier et préciser la délibération n°2018/02 en date du lundi 28 janvier 2019 relative au plan de financement des travaux du CIAP ainsi qu'à l'aménagement intérieur (marché commun au CIAP & Baptistère « San Ghjuva »).

Concernant **les travaux du CIAP**, le plan de financement doit être modifié comme suit, afin d'intégrer l'intervention de l'Agence du Tourisme de la Corse :

CIAP Partie Travaux		
Cofinancements	Montant	Taux
ATC (<i>assiette éligible initiale : 300 000 € HT</i>)	180 000	36%
CDC (<i>assiette éligible initiale: 300 000 € HT</i>)	150 000	30%
Autofinancement	170 000	34%
TOTAL	500 000	100%

Une participation de l'ATC était prévue à hauteur de 180 000 € d'aide et de la Collectivité de Corse à hauteur de 150 000 € d'aide.

Concernant la **partie liée à l'aménagement intérieur du CIAP** le plan de financement envisagé s'établit comme suit :

CIAP & Baptistère "San Ghjuva" Partie Aménagement Intérieur		
Cofinancements	Montant	Taux
Etat (DRAC)	90 000	22%
FEDER	239 120	58%
Autofinancement	82 280	20%
TOTAL	411 400	100%

Il est à noter que le marché relatif à l'aménagement intérieur (Marché n°2022V006) est commun aux deux structures que sont le CIAP et le Baptistère « San Ghjuva » et prévoit les prestations suivantes (liste non exhaustive) : aménagement intérieur, multimédia, scénographie, mobilier, médiation, audiovisuel, signalétique.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver les nouveaux plans de financement

D'autoriser le Maire à solliciter les financements

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Simone Guerrini, Adjointe déléguée
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 13 avril 2023

Vu la délibération n°2018/02 en date du lundi 28 janvier 2019 relative au plan de financement des travaux du CIAP ainsi qu'à l'aménagement intérieur (marché commun au CIAP & Baptistère « San Ghjuva »).

APPROUVE

Les nouveaux plans de financement

AUTORISE

Le Maire à solliciter les financements

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Maire, lève la séance à 21 h 15

POUR EXTRAIT CONFORME

Secrétaire de séance

LE MAIRE

Marine Schinto

Stéphane SBRAGGIA

